



TEMPS DES MÉMOIRES 2026

KIT COMMÉMORATION

À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS



Table des matières

3 La circulaire du gouvernement**10 Les 25 ans de la loi Taubira****12 Organiser une cérémonie**

Organisation d'une cérémonie commémorative

Déroulé-type d'une cérémonie

Protocole

Les dates de commémorations nationales

Les journées de l'abolition dans les DOM et COM

16 Associer la jeunesse aux commémorations**17 Le Temps des Mémoires****20 Des exemples d'initiatives locales durant le Temps des Mémoires**

Accueillir et animer une exposition

Projeter des films

Organiser des conférences ou cafés-débats

Les spectacles vivants

Transmettre par des ateliers d'écriture

21 Des ressources pour vos initiatives

Expositions

Quelques films et documentaires sur l'histoire de l'esclavage et ses héritages

Quelques propositions de spectacle vivant

à faire venir dans vos communes

Des biographies pour inspirer

Des conférences : scientifiques et intervenants

Quelques exemples de conférences pour tous les publics

29 Discours-clés**35 Quelques citations****39 La loi Taubira du 21 mai 2001 au JO****Jean-Marc Ayrault :
« Parce que c'est notre histoire »**

Chaque année, le Temps des Mémoires marque le moment où la République se souvient de l'esclavage colonial, célèbre les combats pour son abolition, et honore ses victimes, les 4 millions de femmes, d'hommes et d'enfants qui ont connu la servitude dans l'espace colonial français entre 1594 et 1848.

Le Temps des Mémoires réunit l'ensemble des dates de commémoration officielles de cette période, avec les journées nationales du 10 mai et du 23 mai et dans les outre-mer le 27 avril à Mayotte, le 22 mai à la Martinique, le 27 mai en Guadeloupe, le 28 mai à Saint-Martin, le 10 juin en Guyane, le 9 octobre à Saint-Barthélémy, et le 20 décembre à La Réunion. Partout en France, cette période a ainsi vocation à donner lieu à une multitude d'initiatives mémorielles, culturelles et républicaines, auxquelles toutes les collectivités, tous les territoires, toutes les institutions sont invitées à participer.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage est à vos côtés pour vous permettre de vous y investir pleinement. Avec le soutien de l'Etat et de ses partenaires publics et privés, la FME travaille en effet à construire un récit national plus juste et plus ouvert ; elle valorise l'apport des outre-mer et des populations qui en sont issues ; elle rappelle comment les exemples tirés de cette histoire continuent d'inspirer aujourd'hui le combat pour la dignité humaine, en France et dans le monde.

En 2026, le Temps des Mémoires sera plus particulièrement marqué par le 25^e anniversaire du vote unanime de la loi dite « Taubira » du 21 mai 2001, par laquelle la République a reconnu l'esclavage et la traite comme crime contre l'humanité. Toutes et tous, nous serons ainsi invités à prendre conscience du sens qui s'attache à cette reconnaissance, et à y puiser la force de continuer à faire vivre en France et à défendre dans le monde les valeurs universelles de liberté, d'égalité et de fraternité.

Ce guide vous propose des idées et des ressources pour le faire.

Parce que ce moment républicain est d'abord le vôtre.

Parce que c'est notre histoire. ■

Jean-Marc Ayrault

Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

La circulaire du gouvernement

Le Premier Ministre

Paris, le 21 mars 2025

N°6474/SG

à

Madame et messieurs les ministres d'État,
 Mesdames et messieurs les ministres,
 Mesdames et messieurs les ministres délégués,
 Mesdames et messieurs les préfets,
 Mesdames et messieurs les recteurs

Objet : Commémorations nationales 2025 de la mémoire de l'esclavage

Références	Loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage et en hommage aux victimes de l'esclavage, modifiée en dernier lieu par la loi n°2017-256 du 28 février 2017.
Date de signature	21 mars 2025
Emetteur	Premier ministre
Objet	Commémorations nationales 2025 de la mémoire de l'esclavage : - 10 mai, journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ; - 23 mai, journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage.
Commande	La présente circulaire précise les conditions d'organisation des commémorations nationales 2025 de la mémoire de l'esclavage avec l'appui de la fondation pour la mémoire de l'esclavage. Les préfets doivent prendre part aux initiatives locales organisées durant le mois de mai dans le cadre de la présente circulaire.
Action à réaliser	Sensibiliser les collectivités à l'organisation de ces commémorations nationales 2025 de la mémoire de l'esclavage.
Echéance	Effet immédiat
Contact utile	La fondation pour la mémoire de l'esclavage
Nombre de pages et annexes	7

2.-

L'histoire de l'esclavage et de ses abolitions font partie de notre mémoire nationale et sont commémorées selon un calendrier fixé par la loi du 30 juin 1983, citée en référence lors de deux journées : le 10 mai, la journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions instituée en application de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, et le 23 mai, depuis 2017 érigée en journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage¹. Il fixe également dans les territoires français qui ont connu l'esclavage des jours fériés en célébrant l'abolition, en vertu de la loi du 30 juin 1983 : le 27 avril à Mayotte, le 22 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe, le 28 mai à Saint-Martin, le 10 juin en Guyane, le 9 octobre à Saint-Barthélemy, et le 20 décembre à La Réunion, qui conclut ce « Temps des mémoires » qui rassemble toutes ces dates au cours de l'année.

Les cérémonies et les événements culturels et citoyens qui sont organisés à ces dates nous rappellent l'importance de cette page de notre histoire. Elles sont autant d'occasions d'illustrer le sens des valeurs de notre République, la liberté, l'égalité et la fraternité, d'affirmer l'engagement de l'État contre le racisme et toutes les formes de discriminations, et de célébrer l'unité de la Nation et la force de notre modèle républicain, avec tous les habitants de l'Hexagone comme des Antilles, de la Guyane et de l'océan Indien.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME) est chargée, en application d'une convention conclue avec l'État en novembre 2019, de transmettre la mémoire de l'esclavage et des combats pour son abolition et de faire reconnaître ses héritages multiples, culturels, politiques et humains, dans les outre-mer comme dans l'Hexagone. À cet effet, elle vous apportera ainsi qu'à toutes les collectivités désireuses de s'associer aux manifestations du « Temps des mémoires » (dans l'Hexagone, à travers les journées nationales du mois de mai, outre-mer, lors des journées fériées de l'abolition) un soutien méthodologique pour l'organisation de ces cérémonies, afin qu'elles constituent des moments de rassemblement, de culture et de citoyenneté, sur tout le territoire, dans l'esprit du message du Président de la République du 10 mai 2020.

En 2025, la thématique du Temps des Mémoires sera consacrée aux résistances des femmes à l'esclavage. Ce thème mettra l'accent sur la condition des femmes en servitude dans les sociétés esclavagistes, sur les différentes formes de résistance qu'elles ont pu adopter, ainsi que sur le rôle des femmes dans les mouvements abolitionnistes, les révoltes, la première et la seconde abolitions ; pourront également être mises à l'honneur les figures féminines qui ont prolongé ces combats jusqu'à nos jours, dans les outre-mer comme dans l'Hexagone, au service des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité que porte la République française. Pour ce faire, vous pourrez vous appuyer sur les ressources que la Fondation pour la mémoire de l'esclavage met à votre disposition et qui sont détaillées au point 3 ci-dessous.

1. L'organisation des cérémonies du « Temps des mémoires »

• Les cérémonies nationales et locales

Le mois de mai sera marqué par l'organisation des deux cérémonies nationales prévues par la loi du 30 juin 1983 modifiée :

- Le 10 mai 2025, la cérémonie de la Journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions sera l'occasion de rappeler la place que l'esclavage colonial occupe dans notre histoire nationale, de célébrer l'engagement de tous ceux

¹ Article unique de la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage et en hommage aux victimes de l'esclavage : « La République française institue la journée du 10 mai comme Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, et celle du 23 mai comme Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage. »

3.-

qui y ont résisté ou se sont battus pour son abolition, dans les outre-mer comme dans l'Hexagone, comme partie intégrante de la construction de la République, et enfin de valoriser la part de la diversité française en rapport avec cette histoire ;

- Le 23 mai 2025, la cérémonie de la Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage sera l'occasion de célébrer la mémoire des personnes qui ont été réduites en esclavage et de rendre ainsi hommage à la contribution qu'elles-mêmes et leurs descendants ont apportée à la construction de la Nation et de la République, et à laquelle rendra prochainement hommage le futur mémorial national en hommage aux victimes de l'esclavage, dans les jardins du Trocadéro.

Au niveau local, il vous est demandé d'organiser au moins une cérémonie pour la mémoire de l'esclavage à l'occasion des journées nationales du mois de mai. Cette cérémonie commémorative pourra se tenir le 10 mai conformément au décret n° 2006-388 du 31 mars 2006 ou le 23 mai, ou à chacune de ces deux dates, en fonction des attentes et des demandes des élus et des associations de votre département. Un canevas de message, autour du thème de l'année, vous est proposé en annexe à la présente circulaire.

- Les cérémonies locales de l'abolition dans les outre-mer

Dans les départements et collectivités des outre-mer, vous marquerez dans les mêmes conditions la présence de l'État à l'occasion des journées de célébration de l'abolition de l'esclavage à Mayotte (27 avril), à la Martinique (22 mai), en Guadeloupe (27 mai) et à Saint-Martin (27 mai), en Guyane (10 juin), à Saint-Barthélemy (9 octobre) et à La Réunion (20 décembre) en application de la loi du 30 juin 1983 précitée.

- L'accompagnement des collectivités locales dans l'organisation des manifestations du « Temps des mémoires »

Vous diffuserez la présente circulaire à l'ensemble des maires de votre département, en les invitant à organiser une cérémonie commémorative ou toute autre initiative, notamment culturelle, en rapport avec l'histoire et les héritages de l'esclavage, autour de l'une ou l'autre des différentes dates du calendrier du « Temps des mémoires » rappelé ci-dessus.

Les élus intéressés pourront s'appuyer, pour l'organisation de ces événements, sur la méthodologie élaborée par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, dans les conditions prévues au point 3 de la présente circulaire.

Afin que ces cérémonies et initiatives de toute nature puissent figurer dans le programme officiel et la carte des événements du « Temps des mémoires » tenu par la FME, vous êtes invités, avec toutes les collectivités participantes, à déclarer ces événements dans l'outil numérique que la Fondation pour la mémoire de l'esclavage met à leur disposition sur son site internet www.memoire-esclavage.org.

Outre la manifestation départementale organisée sous votre égide, il vous est demandé, ainsi qu'aux membres du corps préfectoral, de prendre personnellement part aux initiatives locales organisées durant le mois de mai dans le cadre de la présente circulaire qui vous sembleront les plus intéressantes ou emblématiques.

4.-

Le jour de la cérémonie que vous présiderez, vous veillerez à publier un message sur vos comptes de réseaux sociaux afin de marquer cette journée officielle et d'en donner le sens, en utilisant les mots-dièses proposés par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage pour cette occasion (**#Cestnotrehistoire** ainsi que la date sous la forme suivante : #10mai, #23mai, etc.) et en renvoyant au site internet de la fondation www.memoire-esclavage.org. Vous prendrez soin de mobiliser pour cette campagne numérique les services de l'administration territoriale de l'État, notamment les services éducatifs et culturels.

2. L'engagement de l'Éducation nationale

L'engagement de l'Éducation nationale dans le « Temps des mémoires » s'exprime par la participation des publics scolaires aux cérémonies locales du mois de mai, et par le concours scolaire de « La flamme de l'égalité ».

- La participation des publics scolaires aux commémorations

Cette année, sous réserve des dispositions sanitaires applicables, vous pourrez inviter les publics scolaires à participer aux cérémonies officielles organisées dans le cadre du « Temps des mémoires » sous votre autorité ou à l'initiative des communes de votre territoire.

- Le concours de « La flamme de l'égalité »

Ce concours est organisé par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère des outre-mer, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, avec l'appui de la Ligue de l'enseignement et de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Il vise à la construction d'une mémoire commune de notre collectivité nationale autour de valeurs partagées, en faisant mieux connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et leurs héritages contemporains.

Toutes les informations sont disponibles sur le site : www.laflammedelegalite.org.

Les classes lauréates, au niveau académique, seront connues au début du mois de mai. En lien avec les rectorats, vous êtes invités à organiser des cérémonies locales avec les classes lauréates au niveau académique, qui recevront un prix spécial.

Vous êtes invités à entrer en contact avec la fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, responsable de l'organisation du concours, pour envisager les modalités de remise de ces prix, à l'adresse suivante : ljacquin@ligueparis.org.

Les classes lauréates au niveau national seront désignées à l'automne, et associées aux cérémonies nationales du Temps des Mémoires de l'année 2026.

3. L'appui à la préparation et à l'organisation des cérémonies

Un guide pratique d'aide à l'organisation d'initiatives dans le cadre du « Temps des mémoires » 2025 élaboré par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage est disponible sur le site internet de la fondation. Il comprend des conseils pour l'organisation de cérémonies et d'événements dans l'esprit préconisé par le plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sur l'origine, des suggestions de textes, de films, d'expositions pouvant être

5.-

utilisés dans cette optique, ainsi qu'une page de ressources sur la résistance des femmes à l'esclavage, plus particulièrement mise à l'honneur cette année. A ce guide s'ajoute sur le site de la fondation un répertoire de plus de cent biographies en rapport avec cette histoire, dont une moitié de femmes, et une base de données qui détaille les lieux de mémoire sur tout le territoire pouvant être investis pour ces commémorations.

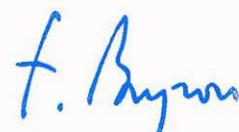
La Fondation pour la mémoire de l'esclavage se tient à la disposition de vos services et des collectivités locales intéressées pour les aider à organiser leur participation au Temps des Mémoires 2025, à l'adresse électronique suivante : citoyennete@fondationesclavage.org ou au 01 86 70 80 85.

4. Le recensement des évènements et des initiatives locales

Nous vous demandons de bien vouloir communiquer au plus tard le 15 juin 2025 la liste des communes de votre département ayant organisé dans ce cadre une cérémonie officielle ainsi qu'un bilan de ces cérémonies (forme, participation de la population, impact médiatique, difficultés éventuelles), en utilisant le formulaire de déclaration prévu à cet effet dans l'espace dédié au « Temps des mémoires » du site internet de la FME www.memoire-esclavage.org.

Cette liste sera également adressée aux destinataires suivants :

- Madame la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monsieur le ministre d'État, ministre des outre-mer ;
- Monsieur le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice ;
- Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur ;
- Madame la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles.



François BAYROU

6.-

AnnexeCanevas de message pour les commémorations 2025 du « Temps des mémoires »

Chaque année, le « Temps des mémoires » est l'occasion pour la Nation de se souvenir de la place qu'occupe l'esclavage colonial dans notre mémoire nationale. Cette période rassemble l'ensemble des dates que, par la volonté du législateur, la République a dédiées à cette page de notre histoire nationale.

Le 10 mai, la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions est ainsi l'occasion de rappeler que, par le vote de la loi du 21 mai 2001, la République française a reconnu que « la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité ».

Cette journée nationale est aussi l'occasion de rappeler le rôle que les combats pour son abolition ont joué dans la construction de nos valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Elle nous invite à saluer l'engagement de celles et ceux qui, sous la Révolution, se sont engagés contre l'esclavage, l'Abbé GREGOIRE ou Olympe de GOUGES en métropole, Toussaint Louverture ou Marthe-Rose TOTO dans les colonies de l'époque, ainsi que des grandes voix de l'abolition qui, après le rétablissement de l'esclavage par Napoléon BONAPARTE, ont ensuite mené le combat pour l'abolition définitive jusqu'au décret du 27 avril 1848, depuis le Martiniquais Cyrille BISSETTE jusqu'à Victor SCHOELCHER.

Le 23 mai, la journée nationale en mémoire des victimes de l'esclavage est l'occasion de rendre hommage aux quatre millions de personnes qui, pendant plus de deux siècles, ont été victimes de ce crime contre l'humanité dans l'espace colonial français. Hommes, femmes, enfants capturés en Afrique pour être déportés et réduits en esclavage dans les colonies ou nés sur place sous l'empire du Code Noir, elles et ils ont contribué par leur travail à la prospérité de la France, et n'ont cessé de se battre pour préserver par tous les moyens leur humanité bafouée.

Cette année, le « Temps des mémoires » est l'occasion de nous souvenir plus particulièrement de la résistance des femmes au temps de l'esclavage. Malgré l'exploitation inhumaine et les violences physiques, sexuelles et psychologiques dont elles faisaient l'objet, les femmes esclaves ont résisté de multiples manières à leur condition. Elles l'ont fait dans la servitude en transmettant les savoirs qu'elles avaient appris, en sabotant la production, en faisant la « grève des ventres ». Elles l'ont fait dans le marronnage, donnant naissance à des figures de femmes fortes et libres dont la mémoire populaire a conservé les noms : Héva à La Réunion ou Claire en Guyane. Elles l'ont fait en rejoignant les révoltes et les insurrections, combattantes de la liberté générale comme Sanite BELAIR à Saint-Domingue / Haïti ou Marthe-Rose TOTO en Guadeloupe. Elles l'ont fait en solidarité lorsque, comme Germaine de STAEL, elles ont soutenu le combat abolitionniste en métropole.

Après 1848, elles l'ont fait en prolongeant les combats de l'abolition par ceux, jamais achevés, pour la liberté réelle, pour l'égalité réelle, et pour une fraternité réellement universelle qui rassemblerait tous les particuliers sans les nier, pionnières de la négritude comme les sœurs NARDAL ou Suzanne ROUSSI-CESAIRE. Elles l'ont fait enfin par les arts et la littérature, à l'image de l'écrivaine Maryse CONDE disparue il y a un an, qui fut la première présidente du comité pour la mémoire de l'esclavage et à laquelle le Président de la République a rendu l'hommage de la Nation le 15 avril 2024.

7.-

Elles continuent de le faire aujourd'hui, et leur combat est celui de la République comme de l'humanité entière, lorsqu'elles luttent pour les droits des femmes exploitées sexuellement, mariées de force ou soumises au travail forcé, lorsqu'elles se battent contre le racisme et les discriminations, lorsqu'elles revendiquent la libre disposition de leur corps en France comme partout dans le monde.

Les 25 ans de la loi Taubira

Le 10 mai 2001, le Sénat vote à l'unanimité la loi par laquelle la France devient le premier pays dans le monde à reconnaître la traite et l'esclavage coloniaux comme crime contre l'humanité. C'est l'aboutissement d'un processus législatif que la députée de Guyane Christiane Taubira a initié trois ans plus tôt.

Ce texte est en effet né des débats qui ont animé l'année 1998 autour du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Le 13 mars 1998, à la Sorbonne, les écrivains Edouard Glissant, Patrick Chamoiseau et Wole Soyinka lancent un appel pour reconnaître « la traite négrière et l'esclavage perpétrés dans les Amériques et l'océan Indien » comme crimes contre l'humanité. Le 23 mai, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes se revendiquant pour la plupart « descendants d'esclaves » qui manifestent silencieusement à Paris autour du même mot d'ordre. Le texte de la proposition de loi que C. Taubira dépose le 22 décembre 1998 s'inspire de ces mouvements.

Art. 1 - La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV^e siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.

RESSOURCES

- ▶ [Le texte de la Loi du 10 mai 2001 reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'Humanité](#)
- ▶ [Le discours intégral de Christiane Taubira du 18 février 1999](#)
- ▶ [L'INA éclaire l'actu : extrait vidéo du discours de C. Taubira](#)
- ▶ [« Esclavage, notre histoire : les 20 ans de la loi Taubira » La marche du Monde, avec Christiane Taubira et Jean-Marc Ayrault, par V. Nivelon, RFI, 15 mai 2021](#)
- ▶ [L'esclavage raconté à ma fille, Christiane Taubira, 2016, Points](#)
- ▶ [« Carte blanche à Christiane Taubira » Live sur Facebook de la FME pour le 10 juin 2022](#)
- ▶ [« Chronique d'une loi mémorielle », pièce de théâtre de la compagnie du Grand Balan](#)

Il sera débattu par les députés le 18 février 1999. A cette occasion, C. Taubira prononce un discours vibrant, qui est reproduit ci-contre. La loi est promulguée le 21 mai 2001. L'écho de son adoption est mondial : en septembre 2001, son affirmation est reprise dans la déclaration finale de la Conférence de Durban des Nations Unies contre le racisme ; en 2020 c'est le Parlement Européen qui adopte à son tour une résolution en ce sens.

Aujourd'hui, la loi Taubira continue de définir la façon dont la France partage cette page de son histoire. Elle prescrit son enseignement dans les écoles, le soutien à la recherche, l'organisation d'une cérémonie annuelle dont la date a été fixée au 10 mai, en souvenir du vote de la loi. Pour conseiller le gouvernement dans cette mission, elle a créé un comité de personnalités dont la première présidente a été l'écrivaine Maryse Condé. Ce comité a été remplacé en 2019 par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, qui poursuit ainsi l'œuvre de transmission d'un texte qui reste un jalon majeur dans le travail de mémoire de la France sur son passé colonial. ■



Christiane Taubira

Née le 2 février 1952 à Cayenne, Christiane Taubira est une femme politique et écrivaine française. Elle grandit élevée par sa mère, dans une famille nombreuse d'origine modeste. Après des études en Guyane et dans l'Hexagone, elle débute une carrière dans l'enseignement, puis dans le développement économique de la Guyane. Parallèlement, elle milite dans la mouvance indépendantiste aux côtés de son mari, Roland Delannon, avec qui elle fondera le parti Walwari en 1993.

La même année, elle est élue députée de la première circonscription de Guyane et devient une personnalité politique nationale. Elle sera constamment réélue à l'Assemblée Nationale jusqu'en 2012. Au nom du parti radical de gauche, elle se présentera en 2002 à l'élection présidentielle, première femme issue des outre-mer à le faire.

En 2012, le Président François Hollande la nomme Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Troisième dans l'ordre protocolaire du gouvernement, elle en est l'une des personnalités emblématiques. Elle exercera cette fonction jusqu'à sa démission en janvier 2016, en raison de son désaccord avec le projet de déchéance de nationalité proposé par F. Hollande suite aux attentats de novembre 2015. A la chancellerie, elle aura notamment eu la responsabilité de porter la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, qui sera promulguée le 17 mai 2013. Son éloquence et son engagement dans un débat parlementaire particulièrement passionné, sur fond de manifestations nationales, sont unanimement salués.

Elle n'exerce plus de fonctions électives depuis 2015, date à laquelle s'est achevé son dernier mandat, au conseil régional de Guyane.

Elle est à l'origine de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, plus connue sous le nom de « loi Taubira » qu'elle avait déposée en 1998 sous forme d'une proposition de loi avec le soutien du groupe socialiste à l'Assemblée nationale présidé par Jean-Marc Ayrault. Le vote de ce texte, à l'unanimité de l'Assemblée nationale en 1999 et du Sénat le 10 mai 2001, il y a vingt-cinq ans, a fait de la France le premier pays à reconnaître l'esclavage et la traite comme des crimes contre l'humanité.

C'est de cette loi que sont sortis les principaux éléments de la politique mémorielle française en ce qui concerne l'esclavage : la journée nationale du 10 mai, la nécessité d'accorder à cette histoire une place dans les programmes scolaires et de recherche, le comité national (CNMHE) auquel la Fondation pour la mémoire de l'esclavage a succédé en 2019.

Christiane Taubira est aussi une femme de lettres, cinéphile et mélomane, passionnée de culture. Elle a écrit de nombreux livres portant sur ses engagements politiques et mémoriels - *L'esclavage raconté à ma fille* (2002), *Combats politiques au long cours* (2012), *Murmures à la Jeunesse* (2016)...

En 2020, elle publie son premier roman, *Gran Balan*, dont elle a fait une fresque polyphonique sur la Guyane contemporaine, et signe une chanson du dernier album du rappeur et écrivain Gaël Faye.

Christiane Taubira : « La traite et l'esclavage sont un crime contre l'humanité »**Retranscription intégrale du discours de Christiane Taubira à l'Assemblée nationale (18 février 1999)**

Mme Christiane Taubira-Delannon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Monsieur le président, madame la ministre de la Justice, monsieur le secrétaire d'État à l'Outre-mer, mes chers collègues, il y a bien sûr d'éminentes personnes dans les tribunes, mais je souhaiterais saluer tout particulièrement neuf jeunes de Guyane que j'ai invités à venir vivre directement l'événement et qui sont là pour constituer une chaîne fraternelle. Ils sont amérindiens, bonis, créoles, haïtiens, français – on dit « métro » chez nous – et chinois pour symboliser les quatre continents qui, en Guyane, construisent au quotidien la fraternité. Je leur souhaite en votre nom la bienvenue. (Applaudissements.)

Le sujet dont nous nous sommes emparés n'est pas un objet froid d'étude. Parce qu'il s'écoulera encore quelque temps avant que la paix et la sérénité ne viennent adoucir la blessure profonde qu'irrigue une émotivité inassouvie, parce qu'il peut être rude d'entendre décrire par le menu certains aspects de ce qui fut une tragédie longue et terrible, parce que l'histoire n'est pas une science exacte mais, selon Fernand Braudel, toujours à recommencer, toujours se faisant, toujours se dépassant, et parce que, enfin, la République est un combat, comme nous l'enseigne Pierre Nora, je propose, quoiqu'il ne soit pas d'usage de procéder ainsi, de convenir de ce que n'est pas ce rapport.

Ce rapport n'est pas une thèse d'histoire. Il n'aspire à aucune exhaustivité, il ne vise à trancher aucune querelle de chiffres, il reprend les seules données qui ne font plus litige.

Il n'est pas le script d'un film d'horreur, portant l'inventaire des chaînes, fers, carcans, entraves, menottes et fouets qui ont été conçus et perfectionnés pour déshumaniser.

Il n'est pas non plus un acte d'accusation, parce que la culpabilité n'est pas héréditaire et parce que nos intentions ne sont pas de revanche.

Il n'est pas une requête en repentance, parce que nul n'aurait l'idée de demander un acte de contrition à la République laïque, dont les valeurs fondatrices nourrissent le refus de l'injustice.

Il n'est pas un exercice cathartique, parce que les arrachements intimes nous imposent de tenaces pudeurs.

Il n'est pas non plus une profession de foi, parce que nous avons encore à ciseler notre cri de foule.

Pourtant, nous allons décrire le crime, l'œuvre d'oubli, le silence, et dire les raisons de donner nom et statut à cette abomination.

Dès le début, l'entreprise fut marquée par la féroce. Quinze années ont suffi pour faire totalement disparaître d'Haïti ses premiers habitants, les Amérindiens. Alors qu'en dénombrant 11 millions le long des Amériques en 1519, ils n'étaient plus que 2,5 millions à la fin du XVI^e siècle.

Elle fut rapidement justifiée : elle relevait de la mission civilisatrice, visait à sauver des êtres sans âme, cherchait à assurer le rachat de certains. Elle était légitimée par la prétendue malédiction de Cham.

Mais très vite, Césaire l'a démasquée : « le geste décisif est ici de l'aventurier et du pirate, de l'épicier en grand et de l'armateur, du chercheur d'or et du marchand, de l'appétit et de la force, avec, derrière, l'ombre portée, maléfique d'une forme

de civilisation qui, à un moment de son histoire, se constate obligé d'étendre à l'échelle du monde la concurrence de ses économies antagonistes ».

La traite et l'esclavage furent extrêmement violents. Les chiffres qui prétendent les résumer sont d'une extrême brutalité. Dès 1978, Jean Mettas établit un bilan exhaustif de la traite et de l'esclavage pratiqués par la France. Elle apparaît comme la troisième puissance négrière européenne. Elle a donc pratiqué la traite, ce commerce, ce négoce, ce trafic dont les seuls mobiles sont l'or, l'argent, les épices. Elle a été impliquée après d'autres, avec d'autres, dans l'esclavage qui transforme l'homme en captif, qui en fait une bête de somme et la propriété d'un autre.

Le code noir, qui a séjourné dans le droit français pendant près de deux siècles, stipule que l'esclave est un meuble et que l'esclave affranchi doit un respect singulier à ses anciens maîtres, aux veuves et aux enfants.

Le commerce triangulaire a duré quatre siècles, puisque les premiers navigateurs ont atteint le cap Bojador en 1416. Les premières razias qui aient laissé des traces datent de 1441, sur le Rio de Oro. Il est vite apparu que les Amérindiens allaient être décrimés de façon impitoyable, par l'esclavage, les mauvais traitements, le travail forcé, les épidémies, l'alcool, les guerres de résistance.

Le père dominicain Bartolomé de Las Casas, qui se proposait de les protéger, a suggéré l'importation massive d'Africains, réputés plus robustes.

Quinze à trente millions de personnes, selon la large fourchette des historiens, femmes, enfants, hommes, ont subi la traite et l'esclavage et probablement, au bas mot, soixante-dix millions, si nous retenons l'estimation qui établit que, pour un esclave arrivé aux Amériques, quatre ou cinq ont péri dans les razias, sur le trajet jusqu'à la côte, dans les maisons aux esclaves de Gorée, de Ouidah, de Zanzibar et pendant la traversée.

Le commerce triangulaire a été pratiqué à titre privé ou à titre public pour des intérêts particuliers ou pour la raison d'État. Le système esclavagiste était organisé autour de plantations domaniales plus prospères ou aussi prospères que celles du clergé et de colons privés. Pendant très longtemps, jusqu'en 1716, les compagnies de monopole ont écarté l'initiative privée.

Mais le développement de l'économie de plantation, en plein siècle des Lumières, a nécessité l'ouverture de ce monopole. Les lettres patentes du 16 janvier 1716 ont autorisé les ports de Rouen, de Saint-Malo, de La Rochelle, de Nantes et de Bordeaux à pratiquer le commerce de la traite, contre vingt livres par tête de noir introduit dans les îles et une exonération de la taxe à l'importation. Le régime fiscal était complété par des incitations en faveur des armateurs, des taxes sur l'affranchissement et des taxes sur les ports atlantiques.

Cette violence et cette brutalité expliquent très probablement, pour une large part, le silence convergent des pouvoirs publics, qui voulaient faire oublier, et des descendants d'esclaves, qui voulaient oublier.

Pourtant, nous savons le partage des responsabilités. Nous savons les complicités d'autan et nos défaillances d'après.

« Ils ont su si bien faire les choses,

Les choses, qu'un jour, nous avons nous-mêmes tout,

Nous-mêmes tout foutu en l'air », hoquetait déjà Léon Gontran Damas. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Nous sommes ici pour dire ce que sont la traite et l'esclavage, pour rappeler que le siècle des Lumières a été marqué par une révolte contre la domination de l'Église, par la revendication des droits de l'homme, par une forte demande de démocratie, mais pour rappeler aussi que, pendant cette période, l'économie de plantation a été si florissante que le commerce triangulaire a connu son rythme maximal entre 1783 et 1791.

Nous sommes là pour dire que si l'Afrique s'enlise dans le non-développement, c'est aussi parce que des générations de ses fils et de ses filles lui ont été arrachées ; que si la Martinique et la Guadeloupe sont dépendantes de l'économie du sucre, dépendantes de marchés protégés, si la Guyane à tant de difficultés à maîtriser ses richesses naturelles, si la Réunion est forcée de commercer si loin de ses voisins, c'est le résultat direct de l'exclusif colonial ; que si la répartition des terres est aussi inéquitable, c'est la conséquence reproduite du régime d'habitation.

Nous sommes là pour dire que la traite et l'esclavage furent et sont un crime contre l'humanité ; que les textes juridiques ou ecclésiastiques qui les ont autorisés, organisés percutent la morale universelle ; qu'il est juste d'énoncer que c'est dans nos idéaux de justice, de fraternité, de solidarité, que nous puissions les raisons de dire que le crime doit être qualifié. Et inscrit dans la loi parce que la loi seule dira la parole solennelle au nom du peuple français.

Cette inscription dans la loi, cette parole forte, sans ambiguïté, cette parole officielle et durable constitue une réparation symbolique, la première et sans doute la plus puissante de toutes. Mais elle induit une réparation politique en prenant en considération les fondements inégalitaires des sociétés d'Outre-mer liées à l'esclavage, notamment aux indemnisations en faveur des colons qui ont suivi l'abolition. Elle suppose également une réparation morale qui propulse en pleine lumière la chaîne de refus qui a été tissée par ceux qui ont résisté en Afrique, par les marrons qui ont conduit les formes de résistance dans toutes les colonies, par les villageois et les ouvriers français, par le combat politique et l'action des philosophes et des abolitionnistes. Elle suppose que cette réparation conjugue les efforts accomplis pour déraciner le racisme, pour dégager les racines des affrontements ethniques, pour affronter les injustices fabriquées. Elle suppose une réparation culturelle, notamment par la réhabilitation des lieux de mémoire.

Bien sûr, cela constitue une irruption un peu vive, un peu brutale, mais il y a si longtemps que nous frappons à la porte. Léon Gontran Damas déjà hurlait son ressentiment : « Je me sens capable de hurler pour toujours contre ceux qui m'entourent et qui m'empêchent à jamais d'être un homme. »

Le dialogue semble amorcé. Avec mille précautions, comme font ceux qui savent que souvent les mots charient beaucoup plus que ce qu'en leur confie. Avec des préliminaires attentifs car nous savons que nous avons tant de choses à nous dire. Mais nous allons cheminer ensemble dans notre diversité, parce que nous sommes instruits de la certitude merveilleuse que si nous sommes si différents, c'est parce que les couleurs sont dans la vie et que la vie est dans les couleurs, et que les cultures et les desseins, lorsqu'ils s'entrelacent, ont plus de vie et plus de flamboyance. Nous allons donc continuer à mêler nos dieux et nos saints, nous allons partager le cachiri et le swéli et nous allons implorer ensemble l'Archange, Echu, Gadu, Quetzalcóatl, Shiva et Mariémin. (Applaudissements sur tous les bancs.)

JOURNÉES NATIONALES

10 mai : journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

23 mai : journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage

JOURNÉES LOCALES ET FÉRIÉES

27 avril à Mayotte

22 mai en Martinique

27 mai en Guadeloupe

28 mai à Saint-Martin

10 juin en Guyane

9 octobre à Saint-Barthélemy

20 décembre à La Réunion

JOURNÉES INTERNATIONALES DE L'ONU

23 août : Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition

2 décembre : Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage



Cérémonie nationale du 10 mai 2025 à Brest, en présence du Premier ministre François Bayrou.

Organiser une cérémonie

Des cérémonies publiques sont organisées par le corps préfectoral dans chaque département conformément au calendrier républicain qui fixe par la loi ou le règlement les différentes journées nationales.

Elles peuvent également être organisées à l'initiative des collectivités locales qui peuvent prendre l'initiative de commémorer des événements historiques, en y associant le représentant de l'État.

Le ou la Maire est responsable du déroulement des cérémonies publiques dans sa commune. Il ou elle charge l'adjoint(e) en charge des politiques mémorielles d'organiser et de diriger ou co-diriger la cérémonie le jour J.

Aux Antilles, en Guyane et dans l'océan Indien, des jours fériés spécifiques permettent l'organisation de nombreuses cérémonies et manifestations culturelles en mémoire de l'esclavage et de l'abolition, que la Fondation accompagne.

Pour toutes les autres collectivités, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage préconise d'organiser les cérémonies en s'appuyant sur les dates du Temps des mémoires, prioritairement autour des deux journées nationales le 10 mai et le 23 mai ; il est aussi possible de les organiser autour d'une des journées locales de l'abolition, pour manifester un lien particulier avec la collectivité d'Outre-mer concernée, pendant le Temps des mémoires.

Organisation d'une cérémonie commémorative

Pour mener à bien l'organisation d'une cérémonie commémorative, il est important dans un premier temps de fixer une date qui puisse convenir à l'ensemble des acteurs locaux que l'on souhaite associer à cette cérémonie. En premier lieu, les associations locales qui portent le sujet, mais également les acteurs éducatifs, culturels et populaires de la commune à travers les différentes structures locales existantes.

L'organisation d'une cérémonie locale nécessite la création d'un comité de pilotage sous l'impulsion de l'élu en charge des politiques mémorielles afin de définir les enjeux, le contenu et la dynamique à donner à cette cérémonie. Ce comité de pilotage doit être constitué des différents services et délégations d'élus qui peuvent y être associés (éducation, culture, jeunesse, lutte contre les discriminations).

Dans un second temps, il est nécessaire de choisir un lieu qui fasse sens. Certaines communes ont érigé des monuments, inauguré des plaques ou encore baptisé des rues en référence à l'histoire et à la mémoire de l'esclavage. Mais la plupart des villes dans l'hexagone, même si elles ont avec elles des liens historiques réels et documentés par des personnalités ou des activités économiques du passé, ne possèdent pour le moment pas de lieu symbolique qui fasse référence à cette histoire.

Il est fortement recommandé d'organiser le déroulement de la cérémonie dans un lieu symbolique de la défense des droits humains, des valeurs de la liberté, d'égalité et de fraternité, ou dans un lieu neutre et central permettant d'accueillir le public le plus large, plutôt qu'au monument aux morts de la ville, qui n'a pas de lien direct avec l'histoire de l'esclavage. Certaines communes organisent par exemple des jetés de fleurs par le public dans une rivière ou la mer, d'autres plantent des arbres de la liberté, ou font réaliser une fresque murale par les élèves...

Les discours officiels sont l'occasion de donner le sens de la cérémonie. Les prises de parole peuvent associer des représentants associatifs, la lecture par des enfants ou des artistes de textes historiques ou culturels en rapport avec le thème de la cérémonie, et enfin les autorités officielles qui organisent la cérémonie. En ce qui concerne les discours officiels, ceux-ci ont deux fonctions dans une cérémonie mémorielle :

- tout d'abord, il s'agit d'évoquer des événements passés de notre histoire dont on reconnaît ainsi l'importance, en variant chaque année le propos en fonction du thème annuel du Temps des Mémoires (en 2025, le thème est ainsi : « Femmes en esclavage ») ; le présent Kit ainsi que le site internet de la FME fournissent de nombreuses ressources (notices historiques, biographies, extraits de textes et citations) pour nourrir cette partie du discours ;
- il s'agit ensuite de montrer en quoi ces événements passés continuent d'être présents aujourd'hui : à travers la modernité des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui ont guidé celles et ceux qui ont combattu l'esclavage en leur temps, à travers les apports des Outre-mer à la diversité qui fait la force de la France d'aujourd'hui, enfin à travers les séquelles et continuités de l'esclavage visibles dans les stéréotypes qui nourrissent le racisme et les discriminations contre les personnes noires, ainsi que dans la persistance de formes contemporaines d'esclavage dans le monde.

La FME met à la disposition des responsables publics (élus, préfets) des éléments pour construire leur discours, sur simple demande.

Déroulé-type d'une cérémonie

Il n'existe pas de déroulé type de cérémonie commémorative mais il est nécessaire de trouver les gestes symboliques qui s'y prêtent et de respecter le protocole. Le programme de la cérémonie aura été prédefini par le comité de pilotage d'organisation en prenant en compte les enjeux de l'histoire et de la mémoire de l'esclavage ainsi que ses héritages.

La cérémonie doit être, dans chaque académie, l'occasion de mettre à l'honneur les classes qui auront participé au concours de « **La Flamme de l'égalité** » ou autres projets pédagogiques en lien avec cette histoire.

1. Mise en place du rang d'honneur (voir Protocole ci-dessous)
2. Mise en place des participants à la cérémonie (artistes, musiciens, élèves, jeunes.)
3. Accueil du public
4. Arrivée des autorités
5. Début de la cérémonie dirigée par le maire ou l'élu.e en charge des politiques mémorielles
6. Remise de diplôme ou décoration (si l'occasion se présente)
7. Exécution de chants, de musique, danses, etc.
8. Lecture de textes divers en rapport avec la commémoration (cf. liste de textes et de citations)
9. Lecture des messages officiels en terminant par l'autorité qui préside la cérémonie
10. Dépôt de gerbes
11. Observer une minute de silence
12. Exécution de chants ou musique afin de rendre hommage aux victimes de l'esclavage
13. Refrain de la Marseillaise
14. A l'issue de la cérémonie, les autorités vont saluer et remercier les participants en premier lieu les artistes, musiciens, écoles, etc., puis le public.
15. Si la commune accueille une exposition, des artistes ou souhaite par exemple montrer le travail qui a été fait par les élèves ou les jeunes dans le cadre d'un projet pédagogique, la fin de la cérémonie peut être l'occasion de mettre en avant ce travail.
16. Un verre de l'amitié peut clore la cérémonie à la mairie



LE CONCOURS DE LA FLAMME DE L'ÉGALITÉ

Les ministères chargés de l'Éducation nationale, des Outre-mer, de l'Agriculture et de la Citoyenneté, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage soutiennent le concours national La Flamme de l'égalité. Chaque année, les enseignants du primaire et du secondaire sont invités à mener avec leurs élèves une réflexion et à réaliser un projet sur l'histoire des traites et des captures, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs survivances, leurs effets et leurs héritages contemporains.

La gestion opérationnelle de ce concours interdisciplinaire est assurée par la Ligue de l'enseignement. Il émane d'une proposition originale du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, conseil du gouvernement instauré à la suite de la loi du 21 mai 2001. Une première sélection des projets des élèves est opérée au niveau des académies, qui désignent les lauréats académiques, au sein desquels sont ensuite désignés par le jury du concours les lauréats nationaux dans chacune des trois catégories (école élémentaire, collège, lycée), ainsi que d'éventuelles mentions spéciales.

Les collèges d'évaluateurs, au niveau académique puis national, sont sensibles tout autant au déroulement du projet qu'à sa production finale. La démarche des élèves, à savoir l'étude, l'interprétation, l'analyse de personnages, parcours, événements, archives, et faits historiques, est ainsi valorisée. Les travaux lauréats pourront éventuellement être repris sous forme d'expositions, de fiches pédagogiques, d'enregistrements ou de publications.



Commémoration nationale
du 23 mai 2024 à Saint-Denis.



Commémoration du 10 mai 2022
à Trélazé.

■ Protocole

Rangs et préséances des autorités invitées individuellement à une cérémonie publique dans une commune :

1. Le ou la préfet.e, représentant.e de l'État dans le département ou la collectivité
2. Les députés (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
3. Les sénateurs (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
4. Les représentants au Parlement européen
5. Le ou la président.e du conseil régional
6. Le ou la président.e du conseil départemental
7. Le ou la maire de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie, puis les maires invités (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
8. Les élus.es de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie
9. Les présidents.es d'associations co-organisateur de la cérémonie
10. Les membres du conseil régional
11. Les membres du conseil départemental
12. Le ou la directeur. trice général.e des services de la région
13. Le ou la directeur. trice général.e des services du département
14. Le ou la secrétaire générale de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie

■ Les dates de commémorations nationales

Depuis 2017, l'article unique de la loi du 30 juin 1983 révisée institue :

- **la journée du 10 mai** comme journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Le 10 mai est la date anniversaire de l'adoption à l'unanimité par le Sénat, en dernière lecture, de la loi dite « Taubira » reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.
- **la journée du 23 mai** comme journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage. Le 23 mai est la date anniversaire de la marche parisienne du 23 mai 1998 qui a mobilisé plusieurs dizaines de milliers de personnes issues des Antilles, de La Réunion, de Guyane et de l'hexagone pour la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité.

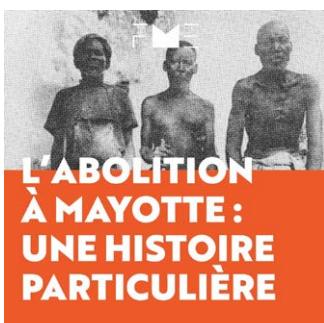
Les collectivités locales peuvent se saisir de ces deux dates nationales afin d'organiser des cérémonies commémoratives dans leur commune. Le fait que ces deux journées nationales ne soient pas des jours fériés peut être une difficulté ; s'il est préférable de retenir une date officielle, les collectivités peuvent organiser des manifestations à proximité de l'une des journées nationales, par exemple le mercredi ou le week-end, afin de mobiliser au mieux les habitants ou les associations qui souvent prennent l'initiative ou impulsent la dynamique.

■ Les journées de l'abolition dans les Outre-mers

■ Le 27 avril - La commémoration de l'abolition à Mayotte

À Mayotte, la journée de commémoration est le 27 avril, date de la signature du décret général d'abolition de l'esclavage préparé par Victor Schoelcher au nom de la 2^e République.

Mais l'histoire de l'abolition à Mayotte est singulière : c'est en effet le 9 décembre 1846 que l'esclavage y a été officiellement aboli, par une ordonnance du roi Louis-Philippe. L'abolition visait l'esclavage anciennement pratiqué par des notables islamisés, mahorais ou plus récemment venus des îles de l'archipel ou de Madagascar, et concernait près de la moitié de la population locale (1 500 esclaves sur une population totale de 3 300 habitants en 1841, lorsque la France prend possession du territoire).



Pour le régime de Louis-Philippe, l'abolition s'inscrivait dans le projet colonial d'exploitation agricole du territoire. Son application prévoyait l'indemnisation des propriétaires, et le remplacement de l'esclavage local de droit coutumier par le régime des engagés. Recrutés parmi les anciens esclaves ou sur la côte d'Afrique (les Makwas) et à Madagascar, ils n'étaient traités guère différemment des anciens esclavisés. Une activité de traite clandestine subsista même jusqu'en 1860.

Aujourd'hui, cette histoire est redécouverte à Mayotte, grâce à l'ouvrage publié par le conseil départemental, intitulé *L'esclavage à Mayotte et dans sa région, du déni mémoriel à la réalité historique*. En 2018, une stèle a été inaugurée pour honorer cette mémoire

Le 22 mai - La commémoration de l'abolition à la Martinique

En Martinique, la commémoration de l'abolition a lieu le 22 mai, date du soulèvement des esclaves qui a précipité la mise en œuvre de l'abolition en 1848. 74 450 personnes avaient alors été libérées.

La Martinique n'a pas connu la première abolition en 1794, car le territoire était passé sous le contrôle des Britanniques, qui y ont maintenu l'esclavage avec la complicité des planteurs. Après l'avoir récupérée en 1802, Napoléon Bonaparte y maintient l'esclavage, par un décret du 20 mai 1802.

En mai 1848, dans un contexte d'effervescence renforcée par l'annonce de l'abolition imminente du décret du 4 mars reçu fin mars, un incident à Saint-Pierre, la ville la plus importante de la Martinique, va accélérer les choses. Le 21 mai, un homme esclave nommé Romain est arrêté pour avoir organisé un regroupement au son du tambour. La foule réclame sa libération. Celle-ci, obtenue au matin du 22 mai, ne met pas un terme à l'agitation, qui au contraire s'étend au Prêcheur et à Saint-Pierre. Le sang coule et la panique saisit les autorités, qui décident de proclamer immédiatement l'abolition, sans attendre l'arrivée du décret d'émancipation générale signé à Paris le 27 avril, mais qui n'arrivera que le 10 juin, avec le commissaire Perrinon.

C'est donc sous la pression des esclaves révoltés que l'émancipation a été imposée dans l'île, et c'est cette mémoire combattante que la Martinique célèbre désormais chaque année, portée d'abord par les militants, puis inscrite comme un jour férié dans la loi du 30 juin 1983.

Le 27 mai - La commémoration de l'abolition à la Guadeloupe

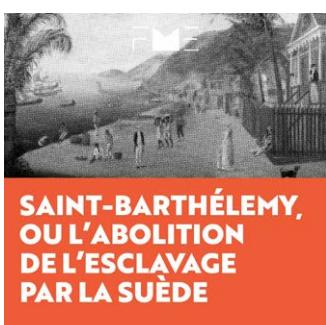
En Guadeloupe, la commémoration de l'abolition a lieu le 27 mai, date anniversaire de la proclamation de la liberté générale par le gouverneur en 1848. 87 000 personnes avaient alors été libérées.

Après l'insurrection du 22 mai en Martinique, la nouvelle de l'émancipation anticipée sous la pression des esclaves révoltés parvient jusqu'en Guadeloupe. L'île est à son tour saisie par l'agitation et son gouverneur anticipe la proclamation de l'abolition : le 27 mai 1848, l'esclavage est aboli en Guadeloupe, pour la deuxième fois de son histoire.

Cette décision intervient 46 ans après que Napoléon Bonaparte a rétabli l'esclavage dans l'île, après une période de « liberté générale » qui aura duré huit années, de 1794 à 1802. Ce retour à l'ordre ancien ne s'était pas fait sans heurts : menés par les officiers Louis Delgrès et Ignace, des centaines d'insurgés ont résisté aux troupes françaises, mais ont été vaincus à la fin du mois de mai 1802. La répression qui s'ensuivit fera des milliers de victimes, prisonniers, condamnés à mort ou déportés en métropole.

C'est aussi cette résistance héroïque que la Guadeloupe commémore chaque année le 27 mai. Jour férié légal depuis 1983, la date a supplanté la célébration du 21 juillet, la « fêt a Chelchè » instaurée sous la III^e République en hommage à Victor Schœlcher, présenté comme l'unique acteur de l'émancipation. Ainsi était reconnu le mouvement de réappropriation par les Guadeloupéens de l'histoire des luttes contre l'esclavage, dont leurs ancêtres avaient été les acteurs.





Les dates du 10 mai, anniversaire de la proclamation de Delgrès, « A l'univers entier, le dernier cri de l'innocence et du désespoir » (voir texte p. 35), et du 28 mai, marquant la mort de Delgrès et de ses compagnons, résonnent encore.

Le 28 mai - La commémoration de l'abolition à Saint-Martin

A Saint-Martin, la commémoration de l'abolition est fixée au 28 mai, date de la proclamation du décret d'abolition dans la partie française de l'île en 1848.

Depuis le traité du Morne Concordia en 1648, Saint-Martin est placée sous la double tutelle de deux puissances européennes - la France et les Pays-Bas qui pratiquent également l'esclavage.

Il est aboli dans la partie française le 28 mai 1848, qui dépendait alors de la Guadeloupe. Cette décision arrive 14 ans après l'émancipation dans l'île britannique très proche d'Anguilla (1834), qui provoque un marronage maritime important. L'abolition à Saint-Martin a des répercussions directes sur la partie hollandaise, où l'esclavage est encore pratiqué. Les esclaves se réfugient en partie française. Dès le 1er août 1848, les propriétaires néerlandais n'ont plus d'autre option que de traiter leurs esclaves comme des travailleurs salariés. Ce n'est finalement que le 1er juillet 1863 que l'esclavage sera aboli par le royaume des Pays-Bas.

En 2018, le Conseil territorial de Saint-Martin fixe la date officielle de commémoration de l'abolition de l'esclavage au 28 mai, tandis que les habitants de la partie néerlandaise commémorent le 1^{er} juillet.

Le 10 juin - La commémoration de l'abolition en Guyane

En Guyane, la commémoration de l'abolition a lieu le 10 juin, date de la proclamation du décret d'abolition en 1848. 12 500 personnes ont alors été libérées.

Parmi les quatre « vieilles colonies », la Guyane est celle qui est à la fois la plus étendue et la moins peuplée. Alors que l'économie de plantation a largement transformé les îles françaises des Caraïbes et dans l'océan Indien, elle reste modeste en Guyane, où plusieurs tentatives de peuplement et de développement d'une agriculture coloniale à grande échelle ont été des échecs.

Le territoire a connu la première abolition en 1794, tout en commençant à jouer le rôle d'une colonie pénitentiaire pour des relégués de la Révolution française, avant le développement du bagne à partir de 1852. C'est Victor Hugues, qui avait appliqué l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe en 1794, qui sera chargé de le rétablir en Guyane en 1802.

46 années plus tard, c'est le 10 juin 1848 que le commissaire général de la République André Aimé Pariset en Guyane proclame la fin de l'esclavage dans le territoire.

Devenue jour férié avec la loi du 30 juin 1983, cette date est chaque année l'occasion pour la Guyane de rendre hommage aux personnes qui y ont connu l'esclavage, mais aussi de célébrer sa riche culture marquée par la présence sur son sol des communautés amérindiennes ou issues de la formation par les captifs africains de sociétés libres et organisées « marronnes », établies et circulant entre le Surinam et la Guyane française.

Le 9 octobre - La commémoration de l'abolition à Saint-Barthélemy

A Saint-Barthélemy, la commémoration de l'abolition est le 9 octobre, date de l'abolition décidée par le Royaume de Suède en 1847, avant le rattachement de l'île à la France. Plus de 500 esclaves sont alors libérés.

Connue sous le nom de Ouanalao par les populations Arawak, l'île de Saint-Barthélemy a été baptisée ainsi par en 1493 par Christophe Colomb, en l'honneur de son frère Bartolomeo. Elle sera successivement espagnole, française puis suédoise à partir de 1784.

Sa petite taille et la pauvreté de son sol la place en marge de l'économie de plantation, mais sa position lui donnera en revanche une importance stratégique comme port au sein des Caraïbes, qui sera très utile aux Suédois pour le commerce d'esclaves.

Alors que la Grande-Bretagne abolit l'esclavage en 1833, ce n'est qu'en 1847 que le Royaume de Suède décide de cette mesure à Saint-Barthélemy, non sans avoir indemnisé les propriétaires à hauteur de 44 680 dollars espagnols, pour 529 esclaves recensés. 30 ans après l'abolition, la Suède restitue l'île à la France. D'abord dépendance administrative de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy choisit en 2003 de devenir une collectivité d'outre-mer française autonome. L'abolition est désormais célébrée tous les 9 octobre à Saint-Barthélemy, conformément à l'histoire particulière du territoire.

Le 20 décembre - La commémoration de l'abolition à La Réunion : la Fet Kaf

A La Réunion, la commémoration de l'abolition a lieu le 20 décembre, date anniversaire de l'entrée en vigueur du décret du 27 avril 1848. 62 000 personnes avaient alors été libérées.

Contrairement aux colonies de l'Atlantique (Guadeloupe, Guyane, Saint-Domingue), La Réunion n'a pas connu la première abolition pendant la Révolution, car les propriétaires colons ont réussi à s'y opposer. Pour l'île, la décision de Napoléon Bonaparte de rétablir l'esclavage en 1802 n'a donc été qu'une confirmation de la situation sur place, qui a perduré encore 46 années.

En 1848, après l'adoption du décret du 27 avril, la 2ème République confie à Joseph Napoléon Sarda, dit Sarda-Garriga, la responsabilité de l'appliquer à La Réunion. Arrivé le 13 octobre, il proclame l'abolition le 18, avec un délai de 2 mois comme le prévoyait le décret. C'est donc le 20 décembre que la liberté entre en vigueur pour plus de 60 000 personnes. Mais cette liberté est encadrée par de nouveaux textes qui cherchent à les maintenir au travail. Quelques mois plus tard, l'Assemblée nationale vote l'indemnisation des propriétaires, sans prévoir de compensation pour les nouveaux libres.

Clôturant le cycle annuel des commémorations de l'esclavage et des abolitions en France, le 20 décembre donne lieu à de grandes festivités, la « Fèt Kaf », durant laquelle toute La Réunion se retrouve pour honorer les personnes mises en esclavage, pour célébrer leurs combats pour la dignité et la liberté, pour partager l'histoire et la culture réunionnaises dans sa diversité créole.



PLANTER UN ARBRE À L'ORIENT

À l'occasion de la Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage, un arbre de la Liberté, un chêne rouge, a été planté samedi 22 mai 2021, au matin, par Fabrice Loher accompagné de membres du conseil municipal. Le sous-préfet, Pierre Clavreuil, est venu le rejoindre.

Une plaque a été déposée dans le même temps.

Ce moment solennel a eu lieu dans le quartier du Ter, sur un terrain municipal, rue Victor-Schœlcher, abolitioniste français.

Une plaque a été déposée avec une de ses citations : « Disons-nous et disons à nos enfants que tant qu'il restera un esclave sur la surface de la terre, l'asservissement de cet homme est une injure permanente faite à la race humaine tout entière. »



Associer la jeunesse aux commémorations

■ Pourquoi impliquer la jeunesse ?

Les cérémonies locales et nationales de commémoration de l'esclavage et de ses abolitions sont des moments forts et symboliques de la vie citoyenne. Y associer la jeunesse, c'est transmettre la mémoire, encourager la réflexion et développer le sens de l'engagement civique.

Ces temps de mémoire offrent aux jeunes une occasion unique de comprendre notre histoire commune, de la faire vivre et de s'en sentir héritiers et acteurs.

■ Comment les mobiliser ?

1. Par la participation des écoles

Les établissements scolaires peuvent être mobilisés à plusieurs niveaux.

Invitez des classes à assister à vos cérémonies ou proposez-leur d'y participer activement : lecture de textes, dépôts de gerbes, présentation d'un travail réalisé en classe.

Vous pouvez également vous rapprocher des équipes éducatives pour organiser, en amont, un temps d'échange ou une visite mémorielle.

2. Par le concours « La Flamme de l'égalité »

Chaque année, ce concours national invite les enseignants du primaire et du secondaire à mener un projet sur l'histoire des traites, de l'esclavage et de leurs héritages.

Les lauréats académiques et nationaux sont souvent associés aux commémorations locales et nationales.

Renseignez-vous auprès de votre académie pour savoir si des établissements de votre commune participent au concours, et invitez-les à présenter leurs projets à l'occasion de votre cérémonie.

3. Par le Conseil municipal des jeunes (CMJ)

Le Conseil municipal des jeunes est un acteur essentiel de la citoyenneté locale.

Ses membres peuvent être invités à participer activement : lecture d'un texte, dépôt de gerbe, accompagnement des élus lors des cérémonies.

C'est une manière de donner du sens à leur engagement citoyen et de les associer à une mémoire partagée.

4. Par les structures d'éducation populaire et les associations de jeunesse

Les associations, centres sociaux, MJC ou structures d'insertion peuvent contribuer à faire vivre la mémoire à travers des projets artistiques, citoyens ou culturels.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage propose des formations et des outils pédagogiques à destination des professionnels de la jeunesse : animateurs, éducateurs, médiateurs. Ces outils (jeux, musiques, lectures, suggestions de visites mémorielles, etc.) peuvent nourrir des projets locaux autour des commémorations.

5. Par des initiatives et concours nationaux

La FME organise chaque année un concours d'éloquence à destination des Écoles de la 2^e chance dont la finale se tient au Sénat.

Ce concours permet à de jeunes participants issus de réseaux d'éducation populaire de débattre autour de la mémoire de l'esclavage colonial, tout en développant leur expression orale et leur confiance en eux.

Les lauréats peuvent être invités à intervenir dans vos cérémonies ou à participer à des débats et lectures publiques.



EN RÉSUMÉ

Associer la jeunesse aux commémorations, c'est :

- transmettre les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ;
- renforcer le lien entre mémoire et citoyenneté ;
- donner la parole aux jeunes pour qu'ils deviennent, à leur tour, les passeurs de mémoire.



Le Temps des Mémoires

Lors de la période du Temps des Mémoires, il vous est possible de remplir un [court formulaire sur notre site web](#), afin d'apparaître sur la carte du Temps des Mémoires, permettant le recensement des événements, cérémonies, spectacles, conférences... ayant lieu entre le 27 avril et le 10 juin ou autour du 20 décembre (La Réunion).

Cette carte permet également de mettre en avant la démarche des collectivités, notamment sur les réseaux sociaux de la Fondation.

Des exemples d'initiatives locales durant le Temps des Mémoires

Le Temps des Mémoires est l'occasion pour les communes d'organiser des initiatives autour de l'histoire et la mémoire de l'esclavage en dehors de la cérémonie commémorative. Ci-dessous vous trouverez des exemples d'initiatives locales.

■ Accueillir et animer une exposition

Accompagner le Temps des Mémoires d'une exposition permet d'aller plus loin que la cérémonie commémorative type. Elle est pour les habitants d'une commune, l'occasion d'en apprendre plus sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage et d'associer l'ensemble des établissements publics locaux. Transmettre l'histoire par la culture pour la citoyenneté en y associant les écoles, les centres de loisirs, les maisons de la jeunesse, les maisons de quartiers, les bibliothèques municipales, les clubs de 3^e âge, etc. La commune peut proposer des visites pédagogiques. Les institutions qui réalisent des expositions proposent la possibilité de former des agents (généralement une personne du service culture) chargés de programmer les visites. La Fondation met à disposition de toutes les collectivités trois expositions prête à imprimer. (voir p. 21).

■ Projeter des films

La projection d'un film/documentaire, est un événement accessible à tous et fédérateur. La mise en place de ce type d'événement peut être suivie d'un café-débat. Une liste de propositions est à votre disposition ci-après, ou sur le site web de la Fondation à la page Esclavage et cinéma.

■ Organiser des conférences ou cafés-débats

Les conférences ou cafés-débats sont les événements qui permettent aux citoyens d'échanger et de débattre autour d'un sujet. Le café-débat permet de créer un espace de convivialité pour les échanges entre les participants. L'objectif est de faire émerger ou ressortir des propositions (ex : En quoi l'histoire de l'esclavage est reliée aux enjeux contemporains tels que le racisme et les discriminations... ? Comment lutter contre ces phénomènes ? Existe-t-il encore aujourd'hui des personnes réduites en esclavage ?). En raison de leur lien avec l'actualité, ces initiatives sont susceptibles d'intéresser un grand nombre de personnes, de toutes générations, et plus particulièrement dans la jeunesse. Elles ont pour avantage de nécessiter peu de moyens matériels, de permettre à chacun de s'exprimer et de faire participer un grand nombre de personnes, mais il est important de bien les préparer, en s'aidant par exemple des outils et ressources de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, ou de l'expertise d'un intervenant extérieur.



■ Les spectacles vivants

Le spectacle vivant est un moyen artistique qui permet d'aborder l'histoire et la mémoire de l'esclavage différemment. De nombreux artistes, que ce soit dans le domaine de la danse, de la musique ou encore du théâtre proposent des créations et des spectacles sur la thématique de la mémoire de l'esclavage et de ses héritages multiples. La présentation de la performance artistique peut être en elle-même un événement du Temps des Mémoires, ou être intégrée dans la cérémonie (interprétation d'une danse, d'une chanson, d'un texte littéraire...).

Partage d'expérience

Dans le cadre de ses appels à projets culturels et citoyens, la Fondation soutient la création et la diffusion de spectacles (théâtre, danse, musique, multimédia). Plusieurs des collectivités fondatrices de la FME ont une longue expérience de la programmation de spectacles en lien avec l'histoire de l'esclavage (Nantes, Bordeaux, La Rochelle, Paris et les collectivités d'Outre-mer)... Elles peuvent aussi partager cette expérience avec les collectivités de leur région.

■ Transmettre par des ateliers d'écriture

Souvent à destination des plus jeunes, les ateliers d'écriture permettent à l'imaginaire de travailler autour d'un sujet. L'histoire de l'esclavage est parfois difficile à transmettre ou à raconter. L'atelier d'écriture est un moyen pédagogique de l'aborder. Les participants sont invités à laisser libre cours à leur expression à partir de propositions de textes ou de thèmes faits par les animateurs.

Dans la continuité de cette activité, des clubs de lecture à destination des plus jeunes peuvent être organisés, avec des séances en soirée pour les adultes. Les textes produits peuvent ensuite être lus dans le cadre d'une cérémonie commémorative ou d'un événement. Une telle activité nécessite une préparation anticipée, les participants devant s'être approprié les prérequis historiques.



Commémoration le 27 mai 2025 à Saint-Claude, Guadeloupe.

Des ressources pour vos initiatives

Expositions de la FME

20 figures résistantes contre l'esclavage

Connaissez-vous ces héros et héroïnes de l'histoire de France ? Connaissez-vous notamment Emond Albius, l'Abbé Grégoire, Héva, Thomas Alexandre Dumas, Paulette Nardal, Louis Delgrès ? Plutôt, que savez-vous de l'histoire de la France et particulièrement de l'histoire de la France et de l'esclavage ? Saviez-vous que des hommes et des femmes se sont opposés à ce système profondément injuste et inégalitaire ?

L'exposition « Résistant.es contre l'esclavage » met en lumière 20 figures emblématiques de la résistance à l'esclavage et à la lutte pour l'égalité. L'exposition premièrement accessible dans six gares de France, a été déclinée en format portable en septembre 2025. Elle met en avant 10 femmes et 10 hommes au destin exceptionnel.

Parfait pour les établissements scolaires et administrations, ce projet éducatif vise à sensibiliser le grand public à l'importance de la mémoire de l'esclavage, tout en mettant en avant des hommes et femmes, issus de différentes époques et territoires qui ont joué un rôle crucial dans la lutte pour les droits humains.

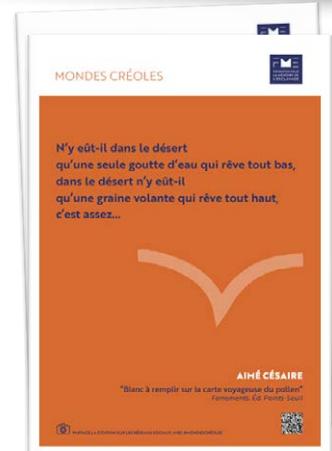
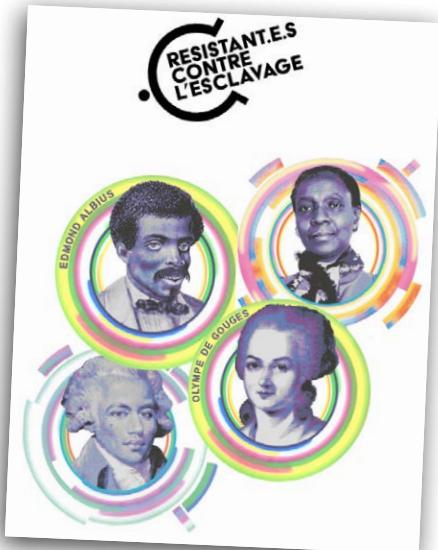
Cette exposition est une collaboration de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage avec la CASDEN Banque Populaire.

> [Télécharger l'exposition à imprimer](#)

Des affiches « Mondes créoles »

La Fondation met l'imaginaire des mondes créoles à l'honneur avec 11 textes poétiques d'auteurs français et étrangers pour exprimer la rencontre, le mélange, la liberté, bref, toute la richesse des mondes créoles, les héritages de l'esclavage et les résistances à ce système. La Fondation met à disposition des collectivités, écoles, bibliothèques, centre de ressources, associations, un kit gratuit de 11 affiches, prêtées à imprimer à installer dans des lieux publics d'information et d'éducation pour mieux faire connaître la diversité des mondes créoles à partir de la poésie.

> Pour commander les affiches gratuitement en version numérique contacter : citoyennete@fondationesclavage.org



UNE EXPOSITION ITINÉRANTE DE LA FME

#CESTNOTREHISTOIRE - Esclavage et abolitions : une Histoire de France est une exposition en 17 panneaux retraçant l'histoire de l'esclavage et de ses héritages du 15^e au 21^e siècle dans l'espace français. Incluant les dernières recherches sur le sujet, elle présente de manière graphique et synthétique la création d'un système inhumain tout en montrant les résistances et combats qui font aussi cette histoire.

Elle donne des clés pour mieux comprendre comment l'histoire de l'esclavage s'inscrit dans le récit national, et en quoi les combats pour l'abolition ont nourri la construction des valeurs de la République. Pédagogique, l'exposition comprend des animations numériques visibles sur les téléphones portables.

[En savoir plus sur l'exposition](#)

> Pour commander l'exposition gratuitement en version numérique contacter : citoyennete@fondationesclavage.org



■ Quelques expositions de partenaires

Maryse Condé. Chez elle partout dans le monde

Conçue par le CIFORDOM, cette exposition nomade célèbre le parcours et l'héritage de l'autrice guadeloupéenne, disparue en avril 2024 : romancière acclamée mondialement, universitaire engagée contre les « ravages du colonialisme » et pour la mémoire de l'esclavage. Les 14 panneaux de l'exposition invitent à plonger dans son univers.

[Emprunter l'exposition](#) - 06 80 26 87 84

Coton : la conquête du monde

L'exposition retrace l'histoire de cette fibre végétale au cœur du commerce international, liée à la traite transatlantique et aux sociétés esclavagistes. À travers 14 panneaux illustrés, elle explore du XVII^e siècle à nos jours les connexions historiques entre la France, l'Afrique, les Amériques et l'Asie. Une exposition accessible à tous, pour mieux comprendre les racines mondialisées de nos systèmes de production et de consommation.

[Emprunter l'exposition](#)

Héroïnes des luttes contre l'esclavage et le colonialisme

Cette exposition du MRAP veut mettre en lumière la présence occultée des femmes dans ces combats et diversifier les approches en présentant 20 femmes combattantes. Elle est constituée de 16 panneaux et est libre d'accès.

[Téléchargeable](#)

Nous et les autres, des préjugés au racisme

Qu'est-ce que la race ? Sommes-nous tous racistes ? Que nous disent l'histoire et la science sur ce phénomène ? Cette exposition citoyenne du musée de l'Homme met le public face à ses propres représentations. À la croisée des sciences et de l'histoire, et à l'appui des découvertes les plus récentes, elle décrypte les phénomènes de racialisation et montre que le racisme est une construction sociale.

[Exposition modulable](#)

L'étrange histoire de Furcy Madeleine (1786-1856)

En 1817, l'esclave Furcy à La Réunion, décide de partir de chez son maître. Il se prétend libre et engage un long combat afin que la justice reconnaisse sa condition d'homme né libre d'une mère indienne. La cour royale de Paris déclare en 1843 qu'il est un homme libre de naissance. À La Réunion, Furcy est devenu un symbole de la lutte pour la liberté. L'exposition est accompagnée d'un dossier pédagogique.

[Emprunter l'exposition](#)

Quelques films et documentaires sur l'histoire de l'esclavage et ses héritages

Une filmographie complète sur l'esclavage au cinéma est disponible [sur le site de la Fondation](#), ainsi que des propositions de programmation de festival.

Les fictions

Furcy

2026 - Fiction de Adb Al Malik

Île de La Réunion, 1817. À la mort de sa mère, l'esclave Furcy découvre des documents qui pourraient faire de lui un homme libre. Avec l'aide d'un procureur abolitionniste, il se lance dans une bataille judiciaire pour la reconnaissance de ses droits qui l'amènera des dizaines d'années plus tard à Paris.

Un film partenaire de la FME. Sortie en janvier 2026.

Fanon

2025 - Fiction de Jean-Claude Barny

Frantz Fanon, un psychiatre français originaire de la Martinique vient d'être nommé chef de service à l'hôpital psychiatrique de Blida en Algérie. Ses méthodes contrastent avec celles des autres médecins dans un contexte de colonisation. Une biographie de l'un des penseurs majeurs de la colonisation et du racisme.

Ni Chaînes ni maîtres

2024 - Fiction de Simon Moutaïrou

Cette fiction de 2024 sur le marronnage à l'île Maurice au 18e siècle est fondée sur des faits réels. Porté par de grands acteurs comme Ibrahima Mbaye, Camille Cottin, Benoit Magimel, ce film montre les contradictions de la société coloniale, les horreurs de l'esclavage et le parcours de Marrons comme ils n'ont jamais été représentés à l'écran par le cinéma français.

Un film partenaire de la FME, accompagné d'un Dossier pédagogique.

Tout simplement noir

2020 - Fiction de Jean-Pascal Zadi et John Wax

JP, un acteur raté d'une quarantaine d'années, développe l'idée d'organiser une grande marche d'hommes noirs à Paris pour protester contre la sous-représentation des Noirs dans la société et dans les médias. Pour soutenir ce projet, il rencontre des personnalités influentes de la communauté noire, comme les humoristes Fary et Éric Judor, les rappeurs Soprano et JoeyStarr ou encore le footballeur Vikash Dhorasoo, ainsi que des militants.

Les documentaires

Le Sucre, pour la douceur et pour le pire

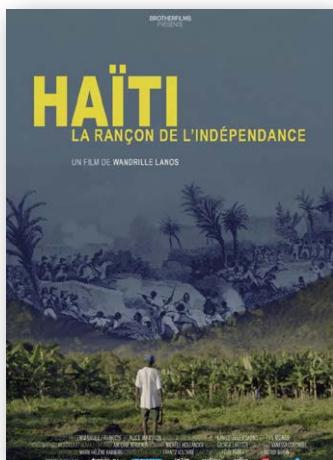
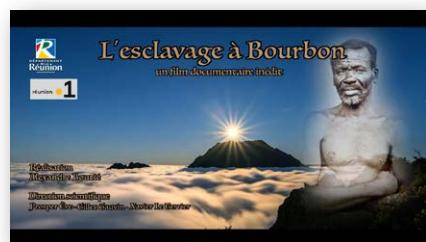
2025 - Documentaire de Mathilde Damoisel ARTE

D'abord rare et convoité, l'or blanc a forgé son empire à l'époque de l'esclavage.

Produit du capitaliste moderne, son emprise a été exponentielle, son histoire globale : de l'Afrique à l'Europe, en passant par l'Amérique et l'Asie, il continue à perpétuer, dans l'ombre, le même modèle colonialiste pour ravir nos papilles. Découvrez l'envers d'une icône de la mondialisation tenue pour acquise.

Un film partenaire de la FME.





Aux origines, l'esclavage

2025 - Documentaire de Sonia Dauger et Xavier Lefebvre

Du 17^e au 19^e siècle, la France a déporté 1,2 millions d'hommes et de femmes et exploité des millions d'Africains sur son sol et dans ses colonies. Six personnalités françaises explorent leur arbre généalogique : Kalash, JoeyStarr, Marie-Laure Garnier, Guillaume Hoarau, Karine Baste et Stefi Celma. Cette quête inédite, enracinée dans l'histoire de France, permet de découvrir des destins marqués par la lutte pour la liberté.

[A voir sur France TV](#)

L'esclavage à Bourbon

2025 - Documentaire de Alexandre Boutié

« L'esclavage à Bourbon » est le premier documentaire réalisé sur l'esclavage à l'île de La Réunion. Il éclaire une histoire méconnue de l'océan Indien grâce à des archives et des spécialistes. Ce film, outil d'éducation populaire, prépare aussi la création du musée historique de l'esclavage et de l'habitation à Saint-Gilles-les-Hauts. Il éclaire les héritages culturels, sociaux et économiques contemporains de ce crime contre l'humanité.

[Voir le film](#)

Haïti la rançon de l'indépendance

2024 - Documentaire de Wandrille Lanos

Haïti proclame son indépendance le 1^{er} janvier 1804, devenant la première nation noire à se libérer du joug colonial. Mais la France ne renonça à sa colonie qu'en échange d'une lourde rançon de 150 millions de francs-or en dédommagement. Une indemnité écrasante dont Haïti mit plus de 100 ans à s'acquitter, ce qui participa au sous-développement du pays.

[Voir le film](#)

Exterminez toutes ces brutes

2021 - Documentaire de Raoul Peck

Cette série documentaire du cinéaste haïtien revient sur le colonialisme européen à travers les travaux de Sven Lindqvist, de Roxanne Dunbar-Ortiz et de Michel-Rolph Trouillot. La série de trois épisodes mêle des images d'archives, de l'animation ainsi que des scènes de fiction.

[Voir le film](#)

Les routes de l'esclavage

2018 - Documentaire de Daniel Cattier, Juan Gélas, Fanny Glissant

L'histoire de l'esclavage n'a pas commencé dans les champs de coton. A partir du 7^e siècle, et pendant plus de 1 200 ans, l'Afrique a été l'épicentre d'un gigantesque commerce d'êtres humains parcourant l'ensemble du globe. Ce système criminel a enrichi et posé les fondements des plus grands empires à travers le monde. L'ampleur de ce trafic est telle qu'il a longtemps été impossible d'en expliquer tous les mécanismes. Pourtant, son histoire pose une question fondamentale : comment l'Afrique s'est-elle retrouvée au cœur des routes de l'esclavage ?

Aimé Césaire, une voix pour l'histoire : Au rendez-vous de la conquête 1994-2006 - Documentaire d'Euzhan Palcy, Annick Thébia-Melsan

Ce portrait du poète et homme politique martiniquais Aimé Césaire évoque notamment son concept de négritude, les intellectuels de l'entre-deux-guerres, la relation des Antilles à l'Afrique, la mémoire de l'esclavage...

[Voir le film](#)

Quelques propositions de spectacle vivant à faire venir dans vos communes

Les spectacles suivants ont été labelisés par la Fondation pour leur exigence historique. L'art est un bon moyen de rassembler sur cette mémoire douloureuse et permet d'ouvrir des discussions avec un large public.

Mary Prince

Pièce de théâtre de Souria Adèle et Alex Descas, Compagnie Manlala

Mary Prince fut la première femme noire esclave dans les colonies britanniques à publier son récit autobiographique. Son témoignage sur sa condition, écrit avant l'abolition en 1831 dans les colonies britanniques, remémore de manière vibrante sa vie dans les Antilles, sa révolte contre les humiliations physiques et psychologiques, les arrachements familiaux, jusqu'à son ultime rébellion en 1828 en Angleterre. Un seul en scène captivant.

<https://ciemanlala.com>



Piké kako konsèr

Spectacles de danse, bal, de la compagnie Dife Kako

Un orchestre lance quelques notes de musique et le bal participatif commence... Au son d'un rythme caribéen, joyeux et entraînant, les danseurs de Dife Kako vont à la rencontre du public et l'invitent à suivre leurs pas.

<http://difekako.fr/bakannal-bal/>



KAY ! Lettres à un poète disparu

Pièce de théâtre de Lamine Diagne et Matthieu Verdeil

KAY ! est une correspondance posthume entre deux auteurs qu'un siècle sépare, mais qui parlent de sujets communs : leur place d'homme noir dans la société, et Marseille, ville-monde par excellence. Lamine Diagne, à travers le prisme de sa propre histoire de métis franco-sénégalais, rend hommage à Claude McKay et questionne l'altérité, l'ancrage et cette mobilité de l'humanité devenue une manière d'habiter le monde.

<https://www.enelle.org>



La chute infinie des soleils

Pièce de théâtre de Elemawusi Agbedjidji

Face à un jury, un étudiant présente son projet de recherche et raconte l'histoire bouleversante des naufragés d'un navire français au XVIII^e siècle échoué sur une île de l'océan Indien. Dans ce dialogue aussi riche que complexe entre deux époques, Elemawusi Agbedjidji explore la profondeur du traumatisme colonial et la force inouïe de l'espérance.

Le chant des bétafé affamées

Duo poésie-jazz de Véronique Kanor avec Gilles Elie-Dit-Cosaque

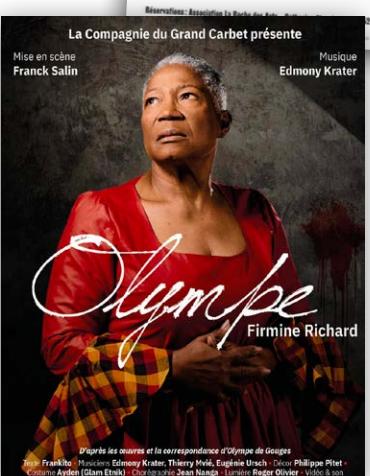
C'est un chant de résistance, un appel à marronner, à refaire genre humain dans nos sociétés de plus en plus insensées. En Martinique, ce spectacle inclus une Vwa-dèyè, un choeur d'amateurs pour faire luciole l'espoir.

Terres au féminin

Spectacle de danse par la compagnie Kaméléonite

Ce spectacle de Marlène Mytil fait résonner les paroles d'une poignée de femmes engagées dans le paysage agricole de Martinique. Ainsi, cette création s'appuie sur la réalité sensible, attachante et actuelle d'un territoire riche, généreux, cependant fragile et épuisé.

<https://www.kameleonite.net/terres-au-feminin>



OLYMPE de Frankito avec Firmine Richard

Cette pièce fait revivre Olympe de Gouges, la célèbre autrice de la «Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne», découvrir son parcours exceptionnel et ses combats de cette pionnière du féminisme et de la lutte pour l'abolition de l'esclavage des Noirs. Elle dresse un portrait sensible et intimiste incarné par Firmine Richard accompagnée de musiciens qui fusionnent musique traditionnelle guadeloupéenne (Gwoka) et musique classique européenne. Ce spectacle répond à une urgence de notre temps : celle de combattre pied à pied la misogynie, le racisme et les discriminations.

grandcarbet.cie@gmail.com

■ Des biographies pour inspirer

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage propose **plus d'une centaine de biographies** de personnages historiques liés à l'esclavage et aux combats pour l'abolition et l'égalité, issus de tous les territoires et couvrant près de trois siècles de l'Histoire de France.

[▶ Pour accéder aux biographies](#)

Hommes	Siècle	Région	Femmes	Siècle	Région
Edmond Albius	19 ^e	La Réunion	Gerty Archimède	20 ^e	Guadeloupe
Aimé Césaire	20 ^e	Martinique	Sanite Belair	18 ^e	Haïti
Léon-Gontran Damas	20 ^e	Guyane	Maryse Condé	20 ^e	Guadeloupe
Louis Delgrès	18 ^e	Guadeloupe	Olympe de Gouges	18 ^e	Hexagone
Félix Éboué	20 ^e	Guyane	Jeanne Odo	18 ^e	Haïti
Joseph Furcy	19 ^e	La Réunion	Heva	18 ^e	La Réunion
Édouard Glissant	20 ^e	Martinique	Euzhan Palcy	20-21 ^e	Guadeloupe
Henri Grégoire	19 ^e	Hexagone	Lumina Sophie Roptus	19 ^e	Martinique
Toussaint Louverture	18 ^e	Haïti	Solitude	18 ^e	Guadeloupe
Gaston Monnerville	20 ^e	Guyane	Christiane Taubira	20-21 ^e	Guyane
Victor Schœlcher	19 ^e	Hexagone	Modeste Testas	19 ^e	Haïti
Camille Mortenol	20 ^e	Guadeloupe	Harriet Tubman	19-20 ^e	États-Unis



Paulette Nardal

France | Martinique | XXe siècle

[En savoir plus →](#)

Miriam Makeba

Afrique | Afrique du Sud | Etats-Unis

[En savoir plus →](#)

François Makandal

Saint-Domingue | XVIIIe siècle

[En savoir plus →](#)

Heva

France | La Réunion | XVIIIe siècle

[En savoir plus →](#)

Henri Jean-Baptiste Grégoire

France | XVIIIe siècle

[En savoir plus →](#)

Olympe De Gouges

France | XVIIIe siècle

[En savoir plus →](#)

Eugénie Eboué-Tell

France | Guyane | Guadeloupe | XXe siècle

[En savoir plus →](#)

Thomas Alexandre Dumas

France | XVIIIe siècle

[En savoir plus →](#)

Des lieux de mémoire près de chez vous ■

LIEUX DE MÉMOIRE ET D'HISTOIRE

232 lieux trouvés

Rechercher

Type de lieu

Pays/région

Thèmes

Ouverture au public

Appliquer

Proposer un lieu

La France compte de nombreux lieux de mémoire de l'histoire de l'esclavage : sites historiques, statues, stèles...

Retrouvez **plus de 230 lieux emblématiques** sur la carte de la FME. Vous pouvez également en proposer.

[Voir la carte](#)

PLAQUE COMMÉMORATIVE À PIERRE MOREAU

En bref

Sur la place de l'Hôtel de ville, une plaque a été érigée en la mémoire de Pierre Moreau, humaniste et abolitionniste du XVII^e siècle, natif de Paray-le-Monial.

Historique

La ville où ses racines, le fait unique, entre En bref une chose, la diversité, dédiée à Pierre Moreau, des douze

Le 1^{er} juillet 2024, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la fin de l'esclavage en France, une plaque commémorative a été dévoilée à Paray-le-Monial, en Bourgogne-Franche-Comté. La plaque honore la mémoire de Pierre Moreau, un homme de lettres et d'actions humanitaires qui a joué un rôle prépondérant dans l'abolition de l'esclavage en France. Son action a été saluée par l'Assemblée nationale en 1789, puis par l'Assemblée constituante en 1794, et par l'Assemblée législative en 1795. La plaque est située sur la place de l'Hôtel de ville, où Pierre Moreau a vécu et exercé ses fonctions de maire. La plaque est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2004. La cérémonie a été présidée par le maire de Paray-le-Monial, M. Jean-Pierre Moreau, et a été suivie par une cérémonie de dédicace à la mémoire de Pierre Moreau, humaniste et abolitionniste du XVII^e siècle, natif de Paray-le-Monial.

Le 1^{er} juillet 2024, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la fin de l'esclavage en France, une plaque commémorative a été dévoilée à Paray-le-Monial, en Bourgogne-Franche-Comté. La plaque honore la mémoire de Pierre Moreau, un homme de lettres et d'actions humanitaires qui a joué un rôle prépondérant dans l'abolition de l'esclavage en France. Son action a été saluée par l'Assemblée nationale en 1789, puis par l'Assemblée constituante en 1794, et par l'Assemblée législative en 1795. La plaque est située sur la place de l'Hôtel de ville, où Pierre Moreau a vécu et exercé ses fonctions de maire. La plaque est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2004. La cérémonie a été présidée par le maire de Paray-le-Monial, M. Jean-Pierre Moreau, et a été suivie par une cérémonie de dédicace à la mémoire de Pierre Moreau, humaniste et abolitionniste du XVII^e siècle, natif de Paray-le-Monial.

232 lieux



Stèle commémorative Ex-Poto

Île de France

[En savoir plus →](#)

Statue à la mémoire de Sosthène Héliodore Mortenol dit Camille Mortenol

Guadeloupe

[En savoir plus →](#)

Plaque commémorative en hommage à Félix Eboué

Île de France

[En savoir plus →](#)

Buste de Louis Timagène HOUAT, au Jardin de la Mémoire

La Réunion

[En savoir plus →](#)

Fresque littéraire "Les Marrons"

La Réunion

[En savoir plus →](#)

Plaque commémorative des victimes de l'esclavage

Île de France

[En savoir plus →](#)

La Porte du Non-Retour

Berlin

[En savoir plus →](#)

L'esclave

La Réunion

[En savoir plus →](#)

■ Des conférences : scientifiques et intervenants

Composé de 40 experts sous la présidence de Audrey Célestine, le Conseil scientifique de la Fondation apporte son expertise à l'équipe pour la production et la diffusion des savoirs sur l'esclavage et ses héritages. Constitué en groupes de travail thématique, il contribue à la définition des programmes recherche, éducation et culture.

Il décerne un prix de thèse annuel et une bourse doctorale à de jeunes chercheurs dans des domaines innovants.

Les membres du Conseil scientifique peuvent être sollicités pour intervenir au cours d'événements mémoriels ou culturels.

Les membres du conseil scientifique de la Fondation :

Claire Andrieu : Histoire 2^{de} guerre mondiale
Magali Bessone : Philosophie
Audrey Célestine : Sciences Politiques
Carlo Célius : Histoire de l'art / Haïti
Catherine Coquery-Vidrovitch : Histoire de l'Afrique
Myriam Cottias : Histoire / Mémoires de l'esclavage
Antonio de Almeida-Mendes : Histoire de l'esclavage lusophone
Charlotte de Castelnau-l'Estoile : Histoire / Amérique du Sud
André Delpuech : Archéologie
Julie Duprat : Histoire / Esclavage en ville France
Prosper Eve : Histoire / la Réunion
Romuald Fonkoua : Littérature
Charles Forsdick : Littérature
Cécile Fromont : Histoire de l'art
Malick Ghachem : Histoire, droit
Tina Harpin : Littérature
Jean Hébrard : Histoire / Esclavage atlantique
Isabelle Hidair-Krivosky : Anthropologie / Guyane
Paulin Ismard : Histoire / Esclavage antique
Romain Joulia : Histoire / ANOM
Anne Lafont : Histoire de l'art

Elisabeth Landi : Histoire / Professeur Lycée Fort-de-France
Sebastien Ledoux : Histoire / Politique mémorielles
Bruno Maillard : Histoire / La Réunion
Bernard Michon : Histoire / Nantes
Jean Moomou : Histoire / Guyane
Thomas Mouzard : Anthropologue / ministère de la culture
Stéphanie Mulot : Sociologie / Caraïbes
Olivette Otele : Histoire, Université de Bristol
M'hamed Oualdi : Histoire / Esclavages arabes
Yolaine Parisot : Littérature
Frédéric Régent : Histoire / Esclavage colonial
Dominique Rogers : Histoire / Esclavage colonial
Marie-Jeanne Rossignol : Histoire / Esclavage US
Eric Saugera : Histoire / Bordeaux
Eric Saunier : Histoire / Le Havre
Anne-Valérie Solignat : Histoire, IGESR
Jean-Marie Théodat : Géographie / Haïti
Ibrahima Thioub : Histoire / Sénégal
David Todd : Histoire économique / Empire français
Salah Trabelsi : Histoire / Esclavage Afrique du Nord
Françoise Vergès : Sciences politiques

■ Quelques exemples de conférences pour tous les publics



1 1825-2025 Bicentenaire de l'indemnité d'Haïti, la double dette, et après ?, 17 avril 2025 aux Archives nationales

2 Conversation autour du *Serment des ancêtres*, le 12 décembre 2024 au musée du Louvre.



3 Conversation autour de l'exposition *Visages d'ancêtres*, 12 octobre 2024, Château Royal de Blois.

Discours-clés



Aimé Césaire : « Se rappeler que le combat, le séculaire combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité, n'est jamais entièrement gagné, et que c'est tous les jours qu'il vaut la peine d'être livré. » (17 décembre 1982)

Le 17 décembre 1982, l'Assemblée nationale débat du projet de loi relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, qui prévoit l'institutionnalisation d'un jour férié dans chaque département d'outre-mer, afin de marquer l'anniversaire de l'abolition. Aimé Césaire, député de Martinique, rappelle l'œuvre de Victor Schoelcher en 1848.

« [...] L'objet en est simple et est précisé dans l'exposé des motifs : il s'agit de célébrer l'événement qui s'est passé il y a cent trente-quatre ans lorsque la II^e République décrétait, les 4 mars et 27 avril 1848, que nulle terre française ne pourrait plus porter d'esclaves.

À cet événement est lié le nom de celui qui l'a inspiré, proposé et presque imposé, Victor Schoelcher.

Victor Schoelcher, qui est-ce ? Que de fois n'avons-nous pas entendu cette question lorsque, au lendemain de son élection à la présidence de la République, François Mitterrand eut l'admirable pensée d'aller déposer une rose, la troisième, sur la tombe de l'abolitionniste.

Victor Schoelcher, qui est-ce ? Eh bien, Victor Schoelcher c'est, pour résumer en trois mots, un humaniste, un militant des droits de l'homme, un socialiste.

Quand je dis « un socialiste » entendons-nous bien. Le socialisme de Victor Schoelcher n'est pas une doctrine d'économie politique ; c'est avant tout une éthique. Les phrases clefs de son œuvre me paraissent être celles-ci : « Si l'on dit une fois que ce qui est moralement mauvais peut être politiquement bon, l'ordre social n'a plus de boussole. La violence commise envers le membre le plus infime de l'espèce humaine affecte l'humanité entière. La liberté d'un homme est une parcelle de la liberté universelle. Vous ne pouvez toucher à l'une sans compromettre l'autre tout à la fois. Un principe en socialisme, c'est le cerveau en physiologie, c'est l'axe en mécanisme. Sans principes respectés, il n'y a plus de société. »

Et je ne résiste pas à la tentation de le citer encore : « La liberté individuelle est antérieure à toutes les lois humaines : elle fait corps avec nous, et aucune puissance imaginable ne peut consacrer la violation de ce principe naturel. L'homme a le droit de reprendre par la force ce qui lui a été enlevé par la force, l'adresse ou la trahison ; et pour l'esclave, comme pour le peuple opprimé, l'insurrection est le plus saint des devoirs. »

C'est de phrases de ce genre qu'il faut partir, je crois, pour comprendre l'œuvre de Victor Schoelcher. Je veux dire qu'il faut admettre une fois pour toutes qu'à l'origine de son engagement militant il y a d'abord une postulation éthique et une exigence morale.

Aussi bien est-ce le même mouvement qui porte Victor Schoelcher vers les ouvriers de son pays, les ouvriers de son temps, victimes désignées d'un capitalisme sauvage, et vers les Noirs d'Afrique, rafélés par la traite, ou les Noirs des Antilles et d'Amérique, dont le travail et la sueur alimentèrent jadis ce que les marxistes appellent « l'accumulation primitive ».

Tout cela, aux yeux de Schoelcher, c'était le même combat : le combat pour la raison, le combat pour la justice, le combat pour les droits de l'homme.

[...] En conclusion, monsieur le secrétaire d'État, l'initiative du gouvernement de permettre pour tous la commémoration, dans des conditions de dignité, de la date anniversaire de l'abolition de l'esclavage en 1848 est une excellente initiative. Elle permettra de rappeler la figure d'un homme qui fut l'un des premiers combattants de la cause des droits de l'homme. Elle permettra aux Antillais et aux Réunionnais de prendre une plus claire conscience de leur passé et d'être ainsi mieux à même de préparer leur avenir. Elle permettra à tous de se rappeler que le combat, le séculaire combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité, n'est jamais entièrement gagné, et que c'est tous les jours qu'il vaut la peine d'être livré. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)



Jacques Chirac : « Nous devons regarder ce passé sans concession, mais aussi sans rougir. Car la République est née avec le combat contre l'esclavage. 1794, 1848 : la République, c'est l'abolition. » (10 mai 2006)

Le 10 mai 2006, au Jardin du Luxembourg, le président de la République Jacques Chirac préside la première cérémonie de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, mise en place à la suite du vote de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dite « loi Taubira »

« [...] Ici même, au Sénat, le 10 mai 2001, à l'unanimité, la représentation nationale a solennellement qualifié la traite et l'esclavage de crime contre l'humanité. La France a ouvert la voie aux autres nations : mémoire et justice devaient être rendues à ces millions et ces millions de victimes anonymes de l'esclavage.

Aujourd’hui, 10 mai 2006, la France célèbre la première journée consacrée en métropole à la mémoire de la Traite négrière, de l’esclavage et de leurs abolitions.

[...] Cette première journée à la mémoire de l’esclavage et de ses abolitions constitue une étape très importante pour notre pays. D’autant plus importante que, depuis toujours, l’Outre-Mer a partie liée avec la République et participe à la nature même de notre identité française. J’ai voulu que tous les pouvoirs publics se mobilisent à l’occasion de cette commémoration, pour signifier la participation de la nation tout entière à cette prise de conscience empreinte de gravité et de fraternité.

Aujourd’hui auront lieu de très nombreuses manifestations publiques. Un hommage sera rendu aux grands hommes, inhumés au Panthéon, qui ont combattu l’esclavage : Toussaint Louverture, le commandant Delgrès, Victor Schoelcher. Dans les établissements scolaires, les enseignants organiseront un moment de réflexion et de recueillement dans leur classe. Les chaînes publiques de radio et de télévision proposeront une programmation spéciale. Chaque préfet organisera dans son département une cérémonie en souvenir de l’esclavage. Et le Gouvernement français est représenté à Gorée, au Sénégal, un des lieux de départ de la Traite, Gorée qui a vu tant de souffrances et tant de déchirements.

Mesdames et Messieurs,

Regarder tout notre passé en face, c’est une des clés de notre cohésion nationale. C’est une force supplémentaire pour notre avenir car c’est la marque de notre capacité à avancer, ensemble. Nous devons regarder ce passé sans concession, mais aussi sans rougir. Car la République est née avec le combat contre l’esclavage. 1794, 1848 : la République, c’est l’abolition.

Nous sommes les héritiers de ces républicains. Nous pouvons être fiers de leur combat pour les droits de l’homme. Aujourd’hui encore, leur engagement nous oblige. Cette première commémoration n’est pas un aboutissement : c’est un début. C’est l’affirmation nécessaire d’une mémoire de l’esclavage partagée par tous les Français.

Quelle que soit notre origine, nous sommes tous réunis par une identité majeure : l’amour de la France, la fierté de vivre ici, le sentiment de la communauté nationale, le respect des lois de la République.

Le combat de la République pour l’égalité, l’unité, la fraternité, la liberté, c’est un combat plus que jamais actuel, à l’intérieur comme à l’extérieur de nos frontières. Pour que vive la République, il nous faut lutter sans relâche contre tout ce qui peut l’empoisonner. Les discriminations font perdre la foi républicaine à ceux qui en sont victimes. Les discriminations, le racisme, c’est la négation de tout ce que nous sommes, de tout ce qui nous avons construit, de tout ce qui nous fait vivre en tant que Nation.

Pour vaincre les préjugés, il faut lutter contre l’ignorance, contre l’oubli. C’est aussi pour cela que nous avons besoin de cette journée en mémoire de l’esclavage.» ■



Nicolas Sarkozy : « De la souffrance d’une mémoire partagée, d’une histoire douloureusement assumée ensemble, nous devons faire la source d’une espérance nouvelle. » (10 mai 2011)

Le 10 mai 2011, le président de la République Nicolas Sarkozy prononce au Jardin du Luxembourg un discours lors de la 6^e journée nationale des mémoires de la traite, de l’esclavage et de leurs abolitions.

« [...] Schoelcher eut gain de cause. Les maîtres céderent. Les chaînes tombèrent. Ce grand honnête homme, comme disait Césaire, fit honneur à la France, à ce qu’elle aspirait à incarner aux yeux du monde depuis qu’elle avait proclamé que tous les hommes naissaient libres et égaux en droits.

On dira que beaucoup de temps avait été perdu, que l’Angleterre avait décreté l’abolition quinze ans plus tôt. Mais songeons que les États-Unis d’Amérique ne le firent que dix-sept ans plus tard, dix-sept longues années de souffrances supplémentaires. Songeons qu’il y aura des esclaves au Brésil jusqu’en 1888.

L’abolition commençait l’émancipation. Elle ne l’achevait pas. En théorie, l’égalité des droits fut solennellement reconnue. En pratique, la route vers l’égalité réelle était encore longue. En fait d’égalité, ce fut davantage celle des devoirs que celle des droits.

Vingt-trois mille Antillais et Guyanais, dix mille Réunionnais, allèrent se battre sur les champs de bataille de la Grande Guerre et des milliers d’entre eux y laisseront leur vie. Vingt-cinq ans plus tard, leurs fils iront mourir en Italie, sur les plages de Provence, à Royan et dans la plaine d’Alsace.

Dans ces deux guerres, le sang des anciens esclaves se mêla à celui des tirailleurs africains, leurs frères par-delà les mers, par-delà les siècles, par-delà la douleur. Oui, l’égalité des devoirs et des sacrifices ! Mais, reconnaissions-le, l’égalité des droits se fit attendre - car le système colonial perpétuait l’injustice. Certes, la République prit en charge les meilleurs élèves. Elle

leur donna des bourses. Elle les éleva. Elle fit avec des descendants d'esclaves, des agrégés, un gouverneur général, un grand poète, un président de Sénat.

Certes, il y eut Félix Éboué, dont le nom figure sur l'un des états civils que l'on m'a montrés tout à l'heure. Il y eut Monnerville. Il y eut Césaire et quelques autres. Mais tant d'autres continuèrent à porter sur leurs épaules une fatalité venue du fond des âges.

Il y avait eu 1848. Il y eut 1946, la fin du système colonial, la départementalisation. Elle était la promesse de l'égalité des droits économiques et sociaux. Nouvelle étape sur la voie d'une émancipation si ardemment déniée depuis si longtemps. Cette promesse tarda à être tenue. Ce fut encore une souffrance.

[...] Les descendants des esclaves n'ont jamais demandé des excuses. Ils ont demandé, ils demandent encore que l'on reconnaissse leur blessure. Ils n'ont pas demandé de réparation. Ils ont demandé de la compréhension et le respect de leur singularité, de leur identité meurtrie.



François Hollande : « La loi de 2001 n'est donc pas une rupture, mais un rappel. Elle ne dicte pas l'histoire, elle la transmet. » (10 mai 2017)

Le 10 mai 2017, le président de la République François Hollande prononce le dernier discours public de son mandat, à l'occasion de la 12^e journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. A cette occasion, il rappelle le chemin parcouru en trente ans pour faire entrer l'histoire de l'esclavage dans la mémoire nationale.

« [...] Je voulais en cette journée non pas simplement rappeler l'Histoire – elle est connue – mais dire que longtemps elle a été enfouie, occultée, avec sans doute cette tentation de l'effacer. Il a fallu du temps et beaucoup de combats pour faire en sorte qu'enfin cette mémoire puisse être pleinement reconnue par la République.

Il y a d'abord eu la loi du 30 juin 1983 qui a institué jour férié la date de proclamation de l'abolition de 1848 dans chaque département d'Outre-mer. Car les populations de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de la Réunion, de Mayotte, elles, n'avaient jamais oublié ce moment plein d'émotion et de ferveur où leurs ancêtres étaient devenus immédiatement des citoyens et des citoyennes français, comme cela nous a été rappelé tout à l'heure lors de l'exposition présentée par le comité national.

En évoquant aujourd'hui cette loi de 1983, j'ai une pensée pour Henri Emmanuelli, disparu cette année, car il était le Secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'Outre-mer et il avait défendu ce projet devant le Sénat et devant l'Assemblée nationale. En 1998, la République a célébré le 150^e anniversaire

Ils n'ont pas demandé de droits particuliers. Ils n'ont pas exigé plus de droits que les autres au motif qu'ils avaient davantage souffert. Ils ont seulement demandé la liberté, l'égalité et la fraternité pleines et entières. Ils ont demandé que nous donnions à ces mots tout leur sens.

La liberté, la République la leur a donnée en 1848. L'égalité, la République la leur a promise en 1946. La fraternité, c'est ce que la France leur doit après des siècles d'oppression, d'exploitation et de misère et deux guerres à mourir côte-à-côte pour le même idéal. La liberté, c'est le Droit qui la garantit. L'égalité, c'est la raison qui l'exige. La fraternité, c'est le cœur qui l'appelle. Le Droit, la Raison et le Cœur, voilà par quoi nous pouvons donner un sens à un avenir commun.

De la souffrance d'une mémoire partagée, d'une histoire douloureusement assumée ensemble, nous devons faire la source d'une espérance nouvelle. Si nous commémorons aujourd'hui l'abolition de la traite et de l'esclavage, ce n'est pas pour répéter indéfiniment le passé au point d'en devenir prisonnier, ce n'est pas pour mettre en concurrence les mémoires et les souffrances, ce n'est pas pour diviser, c'est pour comprendre, pour unir et pour construire.» ■

de l'abolition par la voix de Lionel Jospin à Champagney. Champagney, ce village de Haute-Saône où je suis allé récemment et dont les habitants avaient demandé en 1789 dans leurs cahiers de doléances l'abolition de l'esclavage.

C'est aussi à ce moment que la société a fait réapparaître le souvenir du crime et des souffrances qu'il avait provoquées. Le 13 mars 1998, les écrivains, Edouard Glissant, Patrick Chamoiseau et le Prix Nobel, Wole Soyinka lancent à la Sorbonne une déclaration « nommant la traite négrière et l'esclavage perpétrés dans les Amériques et l'océan Indien, crimes contre l'humanité ».

Alors, le 23 mai 1998, des milliers – et même des dizaines de milliers – de descendants d'esclaves manifestèrent à Paris pour revendiquer cette reconnaissance. Ce mouvement s'est poursuivi, il a été consacré par la loi du 21 mai 2001, la loi TAUBIRA. La République a alors solennellement reconnu l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité.

Je salue Christiane Taubira à cet instant. Vous l'avez fait sans la voir, car sa voix peut porter même quand elle ne dit rien.

La République avait reconnu l'esclavage, la traite comme un crime contre l'humanité, mais il y en a toujours qui s'en étonnent. Et pourtant, ce sont les historiens qui leur répondent, ils leur rappellent que dès 1794, le législateur qualifiait l'esclavage de « crime de lèse-humanité », comme s'il y avait déjà cette préfiguration de ce que fut ce crime et de sa reconnaissance bien plus tard.

Un crime jugé alors si grave à cette époque que le coupable était automatiquement privé de sa citoyenneté et même de sa nationalité, selon les lois adoptées par la République après l'abolition de 1848. On était sévère à cette époque. Ces lois ont été en vigueur pendant 100 ans. Et les archives montrent que les

sanctions ont été effectivement appliquées, chaque fois que l'on mettait en cause le crime de lèse-humanité.

La loi de 2001 n'est donc pas une rupture, mais un rappel. Elle ne dicte pas l'histoire, elle la transmet. » ■



Emmanuel Macron : « Cette histoire est notre histoire. Elle a donné à la France un destin mondial, elle a forgé les combats et les valeurs de la République. Elle explique la diversité de notre société. Elle nous relie à l'Afrique, aux Caraïbes, à l'Amérique, à l'Océan Indien. » (10 mai 2019)

Le 10 mai 2019, le président de la République prononce pour la première fois un discours lors de la journée nationale des mémoires de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions, dans lequel il évoque les instruments par lesquels la France transmet cette mémoire.

« [...] Depuis 2006, le 10 mai est la journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions. La loi l'a voulu, Jacques CHIRAC l'a fait, et c'est la première fois que je m'exprime devant vous à cette occasion. Je le fais car je mesure ce que l'esclavage, la traite, les abolitions et leurs héritages représentent dans l'histoire de notre pays, dans notre culture, dans notre âme. Cette histoire est notre histoire. Elle a donné à la France un destin mondial, elle a forgé les combats et les valeurs de la République. Elle explique la diversité de notre société. Elle nous relie à l'Afrique, aux Caraïbes, à l'Amérique, à l'océan Indien.

La loi qui porte votre nom, chère Christiane Taubira, a reconnu la part tragique de cette histoire. Et grâce à vous, la France a été le premier pays dans le monde à reconnaître avec autant d'honnêteté que la traite et l'esclavage constituent un crime contre l'humanité. Voilà ce que la représentation a reconnu à l'unanimité il y a 18 ans, telle était la vérité et il fallait qu'elle fût dite.

Mais l'histoire a continué. Cet ordre injuste et barbare a été contesté. D'abord par les esclaves eux-mêmes qui n'ont jamais cessé de vouloir devenir libres, qui ont toujours résisté à leur servitude, que ce soit en se forgeant une culture et une spiritualité propre par laquelle ils affirmaient cette humanité qu'on leur niait, en prenant la fuite, les armes, la plume ; en se révoltant. Et partout en Europe, à travers tout le 18^e et le 19^e siècle, des philanthropes et des intellectuels se sont aussi battus contre la traite et l'esclavage au nom de l'humanité.



Toussaint Louverture.

Certains de ces résistants des colonies et de ces libéraux de l'hexagone reposent aujourd'hui au Panthéon où ils sont honorés parce que leur combat, cet engagement, ont fait d'eux de grands hommes l'abbé Grégoire, Condorcet, Toussaint-Louverture, Louis Delgrès, Victor Schoelcher. Ces combats jalonnent notre histoire, jalonnent l'histoire de la république, des révoltés de Saint-Domingue appartenant aux révolutionnaires de Paris à abolir l'esclavage en 1794 à Cyril Bissette, le Martiniquais luttant pour l'émancipation sous la monarchie de Juillet aux côtés de Lamartine et de Schoelcher.

[...] 171 ans ont passé depuis l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, mais les conséquences de ce passé sont là, toujours là, car son héritage aujourd'hui, c'est la géographie de la France contemporaine, son identité d'archipel mondial qui va de l'Europe aux Antilles, de la Guyane aux Mascareignes. C'est le français que l'on parle sur tous les continents avec sa richesse et sa variété. Ce sont aussi des idées nouvelles, des rencontres inattendues, des imaginaires inédits. La négritude d'Aimé Césaire et de Léopold Sédar Senghor, le syncrétisme de Jean-Michel Basquiat, la littérature puissante de Maryse Condé, c'est hier et aujourd'hui, là-bas comme ici, le métissage des cultures, la créolisation du monde – c'est tout cela la mémoire de l'esclavage. Et c'est tout cela qu'ont porté les militants, les artistes, les citoyens, les élus qui depuis les années 1990 se sont battus pour que cette mémoire soit mieux connue, mieux reconnue, mieux comprise, mieux partagée aussi. Je veux leur rendre hommage aujourd'hui. Sans eux, [...]

jamais la loi du 21 mai 2001 n'aurait été votée, jamais le 10 mai puis le 23 mai n'auraient été institués en journée nationale. Toutes et tous, ils nous ont rappelé cette histoire, non pas pour nous diviser ou nous opposer mais pour nous rappeler ce que nous sommes une nation de liberté, d'égalité, de fraternité, de diversité.



Victor Schoelcher.

C'est aussi pour cela que la mémoire de l'esclavage ne doit pas seulement être convoquée lors de ces 2 journées nationales et n'être évoquée que dans des discours annuels. Elle a besoin d'actes, de lieux, d'institutions, de travail.

Ce sont les engagements concrets que j'ai pris le 27 avril 2018 à l'occasion du 170^e anniversaire de la signature par le gouvernement provisoire de la République du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. D'abord, érigé à Paris dans le jardin des Tuilleries, un mémorial qui rende hommage aux victimes de l'esclavage. Ce monument sera situé au cœur de la géographie de cette histoire, entre l'ancienne demeure royale et impériale des Tuilleries, là où la convention qui vota la première abolition tenait ses séances et l'Hôtel de la Marine, là où a été préparée la deuxième abolition. Cette part de notre histoire enfin s'incarnera dans un lieu évident, significatif, solennel où nous pourrons nous rassembler pour l'évoquer.

[...] La Fondation pour la mémoire de l'esclavage sera, elle, installée dans les tout prochains mois à l'Hôtel de la Marine. Je veux saluer le travail que vous avez accompli,

cher Jean-Marc Ayrault, pour en préparer la création dans le prolongement des rapports d'Édouard Glissant et de Lionel Zinsou.

[...] Cette fondation sera un partenaire incontournable pour l'État et la société civile, pour les enseignants et pour les chercheurs, pour les collectivités territoriales et les institutions culturelles et patrimoniales, pour les artistes, pour les médias. Surtout, elle sera au service d'une grande ambition renforcer la cohésion nationale en transmettant l'histoire mondiale de la France, en célébrant les cultures qui en sont issues, en promouvant les valeurs républicaines d'émancipation, ici et dans le monde.

J'ai souhaité également que le musée qui dans notre pays est consacré à cette histoire et à la promotion des expressions culturelles qu'elle a suscitées, que ce musée soit renforcé dans son statut comme dans ses moyens, ce musée c'est le Mémorial ACTe de Point-à-Pitre en Guadeloupe. [...] Le Mémorial ACTe deviendra ainsi un interlocuteur capital pour les institutions homologues en Europe, dans la Caraïbe, l'Afrique et les deux Amériques.» ■



Gabriel Attal : «Ainsi se levèrent tous les marrons, au nom de l'émancipation et de la liberté. Ainsi se levèrent tous les marrons, dont le combat résonne avec celui des Lumières et de la République.» (10 mai 2024)

Le 10 mai 2024, le Premier ministre Gabriel Attal, prononce à La Rochelle un discours à l'occasion de la 19^e journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, sur le thème du Temps des Mémoires 2024 : les résistances à l'esclavage

« [...] Mais de cette mémoire, gardons-nous bien de passer sous silence la force, le courage et le poids de ceux qui brisèrent eux-mêmes leurs fers, quitte à le payer de leur vie. Car ce sont d'abord et toujours, les esclaves eux-mêmes qui firent se lever le vent de la liberté.

Oui, en 1789, les droits de l'Homme et du Citoyen furent proclamés mais les esclaves oubliés. Et c'est bien le soulèvement de Saint-Domingue, mené par Toussaint Louverture en 1791, qui ouvrit la voie à la première abolition de l'esclavage. Oui, en 1848, l'on dit que c'est bien l'insurrection des esclaves de Saint-Pierre, en Martinique, qui a hâté le mouvement d'abolition lancé par une République qui n'avait que quelques mois.

Et je veux le dire : aussi longtemps qu'il y eut de l'esclavage, il y eut de la résistance. Une résistance qui prit mille formes, mille visages. La résistance par cet esprit de corps, qui naissait bien souvent dès la traversée de l'Atlantique et unissait pour toujours ceux qui avaient survécu ensemble à cette épreuve. La résistance par la perpétuation de la langue, de

religions, de traditions. Une culture qui vit toujours, qui a pris ses racines dans la douleur de l'esclavage pour croître, plus puissante, plus rassembleuse, plus vivante que jamais aujourd'hui. La résistance, aussi, par la fuite. La courageuse fuite des marrons.

Car il fallait du courage pour échapper au joug de ceux qui se nommaient eux-mêmes des «maîtres». Du courage pour tenter de gagner quelques heures, quelques jours de liberté, au risque de subir la torture, les mutilations, la mort. Mais que vaut le risque de la mort, quand brille au loin, même faible, même fragile, la lueur de la liberté ? Voilà pourquoi, dans un acte de résistance suprême, des femmes et des hommes, poussés par le courage, pressés par l'oppression, parvinrent à s'évader. Certains furent capturés, d'autres réussirent à s'éloigner, se regrouper, à former des communautés.

Mais quels que soient leurs destins, pour tous, la vie avait changé. Comme l'écrivait Édouard Glissant : «Quand vous aviez marronné, il n'y avait pas à revenir là-dessus, quelque chose encore avait bougé en vous et autour de vous.» [...]

Je veux m'incliner sur la mémoire des marrons, qui brisèrent leurs chaînes et tinrent tête à leurs oppresseurs. [...]

Ainsi se levèrent les marrons de Saint-Domingue, formant l'armée de la liberté de Toussaint Louverture. Ainsi se levèrent les marrons de Martinique, de

Guadeloupe et la fameuse communauté de Keller, probable rescapée du naufrage d'un navire de traite. Ainsi se levèrent les marrons de La Réunion, vivant une vie de rudesse et d'incertitude dans les cirques, entre cimes et ravins, dans les territoires les plus escarpés, les plus reculés. Ainsi se levèrent les marrons de Guyane, s'emparant de la forêt amazonienne et dont les descendants, les bushinengués, vivent encore aujourd'hui, et je salue la présence aujourd'hui de Gabriel Serville, Président de la Collectivité territoriale de Guyane.

Ainsi se levèrent tous les marrons, au nom de l'émancipation et de la liberté. Ainsi se levèrent tous les marrons, dont le combat résonne avec celui des Lumières et de la République. Les marrons, ce sont ces noms, ces grands chefs qui ont marqué l'histoire de la résistance à l'esclavage. Boni, Gabriel, Ignace, Fabulé, Anchaing et Heva, Makandal. Makandal, marron parmi les marrons, condamné à mort pour avoir résisté.

Aujourd'hui encore, l'héritage du marronage demeure, dans les carnavaux, dans la culture, dans les lieux de mémoire. Ils ont résisté. Ils ont fait souffler le vent de la Liberté. Nous ne devons jamais l'oublier. Tout comme nous ne devons jamais oublier que les visages de la résistance n'avaient pas que des traits masculins.

Je sais que beaucoup ici ont à cœur de faire connaître la réalité de l'engagement de ces femmes qui ont résisté à l'oppression des fers. Ce n'est que Justice. Car comme Cécile Fatiman faisant jurer aux marrons de Saint-Domingue de vivre libre ou de mourir, ou comme Solitude menant le combat aux côtés de Delgrès en Guadeloupe, les femmes furent au front. Les femmes furent aux avant-postes pour résister, pour combattre, pour lutter.

En ce 10 mai, c'est aussi cet esprit de résistance que je veux saluer. Cet esprit de résistance qui nous impressionne et nous rend humbles à la fois. Cet esprit de résistance qui doit nous inspirer et qu'il faut perpétuer. » [...] ■



François Bayrou : « Il nous revient aujourd'hui de continuer à oeuvrer pour que grandisse la liberté ici et dans le monde. Notre projet national, le projet national français, vient de loin et la Révolution l'a gravé dans la sensibilité de la mémoire profonde du pays. » (10 mai 2025)

A l'occasion du débat de la proposition de loi tenant à rLe 10 mai 2025, le Premier ministre François Bayrou, prononce à Brest un discours à l'occasion de la 20e journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, devant la « Mémoires » créée par le militant associatif Max Relouzat et l'artiste Marc Morvan.

Les masques de cette sculpture nous appellent aujourd'hui au recueillement face à l'atrocité de la traite et de l'esclavage, au recueillement - mais nous devons conjurer tous nos concitoyens, non pas au silence, car les esclaves ne se sont pas tus - ils ont dit non, un non catégorique au système esclavagiste, à la privation de liberté des uns par les autres. À la voix des esclaves révoltés se sont jointes celles des libres de couleur, ainsi qu'on nommait les affranchis et descendants d'affranchis, des Blancs, des intellectuels engagés, des philanthropes décidés. Non dire, tant de figures féminines - Claire en Guyane, Eva à la Réunion, qui a été tout à l'heure évoquée par les jeunes élèves, toutes deux figures féminines du marronnage au XVIII^e siècle - qui furent l'oppression au risque de subir la torture, les mutilations et la mort. « Non », dirent Solitude en Guadeloupe et tant d'autres femmes dont l'histoire n'a pas toujours retenu le nom, et les

combats à Mayotte, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, mais dont nous célébrons tout particulièrement les actes de résistance cette année. « Non », dit Toussaint Louverture à Saint-Domingue en août 1791. « Non », dit Jean-Baptiste Belley, le premier député Noir français qui encouragea le vote pour l'abolition de l'esclavage le 4 février 1794. Pour ce non, tous deux, Toussaint Louverture et Jean-Baptiste Belley, furent déportés et débarqués ici même, au port de Brest, après leur arrestation. « Non, au fait de mettre hors d'humanité des êtres humains », dit Félicité de La Mennais en 1840, reprenant à son tour le combat mené par Montesquieu, Olympe de Gouges, Jean-Pierre Brissot, l'abbé Grégoire, et poursuivi par Victor Schoelcher jusqu'à l'abolition définitive de l'esclavage par le gouvernement provisoire de la Troisième République, le 27 avril 1848.

Aucun d'entre eux ne s'est tu. Nous ne devons pas nous taire. Cette histoire de l'esclavage doit d'abord être connue, comme le dit ici justement l'historien Marc Bloch : « L'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent. Elle compromet dans le présent l'action même. » Elle compromet donc la possibilité et l'espoir d'un avenir partagé. ■

Quelques citations

Textes d'époque (18^e-19^e siècle)

« Tous les esclaves, d'une voix unanime, ne font qu'un cri (...), pour réclamer une liberté qu'ils ont justement gagnée par un siècle de souffrances et de servitude ignominieuse. »

Lettre adressée à Vioménil, gouverneur de la Martinique, par le nègre libre Alexis Casimir, 1789 (Martinique, Antilles)

« Un commerce d'hommes ! Grand Dieu ! Et la nature ne frémit pas ? S'ils sont des animaux, ne le sommes-nous pas comme eux ? »

Olympe de Gouges,
Réflexions sur les hommes nègres, 1788 (France)

« Peuples Français, le grand jour est arrivé. Le talisman de la féodalité est enfin brisé. La liberté, l'égalité règnent sur notre hémisphère. Toutes nos peines sont terminées. Le précieux Décret rendu par nos législateurs nous met égaux à tous les autres hommes. Nous sommes réunis par les liens de la fraternité. Nos chaînes sont brisées pour ne jamais les reprendre. »

Discours de la citoyenne Lucidor F. Corbin, Créole, Républicaine, prononcé par elle-même à u Temple de la Raison, l'an 2^e de la Liberté (1794)

« Nous sommes Noirs, il est vrai, mais dites-nous, Messieurs, vous qui êtes si judicieux, quelle est cette loi qui dit que l'homme noir doit appartenir et être une propriété de l'homme blanc ? (...) Placés sur terre comme vous, étant tous enfants d'un même père, créés sur une même image, nous sommes donc vos égaux en droits naturels... (...) »

Voilà, Messieurs, la demande des hommes qui sont vos semblables et voilà leur dernière résolution et qu'ils sont résolus de vivre libres ou mourir. »

Biassou, Jean-François et Belair, chefs des insurgés Nègres de Saint-Domingue, Avis à la souveraineté du peuple, 1792 (Saint-Domingue, Antilles)

“Nous Léger-Félicité Sonthonax, Commissaire Civil de la République, délégué aux îles Françaises de l'Amérique sous le vent, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité publique. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits : voilà, citoyens, l'évangile de la France ; il est plus que temps qu'il soit proclamé dans tous les départements de la République (...). Tous les nègres et sang-mêlés, actuellement dans l'esclavage, sont déclarés libres pour jouir de tous les droits attachés à la qualité de citoyen français (...). »

Léger-Félicité Sonthonax, Déclaration du 23 août 1793, Le Cap Français (Saint-Domingue, Antilles)

« Malheur à la politique qui veut fonder la prospérité d'un pays sur le désastre des autres, et malheur à l'homme dont la fortune est cimentée par les larmes de ses semblables ! »

Abbé Grégoire,
De la noblesse de la peau ou du préjugé des blancs. Contre la couleur des africains et celle de leurs descendants noirs et sang-mêlés, 1826

« La liberté individuelle est antérieure à toutes les autres lois humaines ; elle fait corps avec nous, et aucune puissance imaginable ne peut consacrer la violation de ce principe naturel. L'homme a le droit de reprendre par la force ce qui lui a été enlevé par la force, l'adresse ou la trahison ; et pour l'esclave, comme pour le peuple opprimé, l'insurrection est le plus noble des devoirs »

Victor Schœlcher,
Des colonies françaises : abolition immédiate de l'esclavage, 1842.

« Le gouvernement provisoire, considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine, qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ; qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : Liberté, Egalité, Fraternité. (...) » Art 1. L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elle. »

Gouvernement provisoire de la République française, Décret d'abolition de l'esclavage, 27 avril 1848.

La Marseillaise Noire

Debout ! C'est l'heure solennelle !
Où sur le vieux monde écroulé
Le despotisme qui chancelle
Vient couronner la Liberté,
La discorde reprend sa pomme,

La raison humaine grandit ;
C'est l'intelligence et l'esprit
Et non plus la peau qui fait l'homme.
Debout ! L'heure est venue, à chaque travailleur
Le pain qu'il a gagné, qu'importe sa couleur.

Plus d'ombre ! partout la lumière,
C'est l'Évangile qui paraît ;
Le Blanc dit au Noir : mon frère,
À jamais Caïn disparaît

Texte écrit par Camille Naudin le 17 juin 1867 à La Nouvelle Orléans, à chanter sur l'air de « La Marseillaise »

PROCLAMATION DE LOUIS DELGRÈS, LE 10 MAI 1802

Le 6 mai 1802, le général Richepanse débarque en Guadeloupe, envoyé par Bonaparte rétablir l'ordre dans la colonie. L'officier métis de Martinique Louis Delgrès le soupçonne de venir rétablir l'esclavage, aboli depuis 1794. Le 10 mai 1802, il publie une déclaration rédigée avec Monnereau, un Martiniquais blanc sous ses ordres. Imprégnée des idéaux de la Révolution, cette proclamation est l'un des grands textes en français du combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité. Les rebelles après des combats sont réprimés et Delgrès se suicide avec ses hommes, Monnereau est exécuté. Tandis que, sur place, Richepanse réinstaure de fait la servitude, le 16 juillet 1802, Bonaparte signe un arrêté qui rétablit officiellement l'esclavage en Guadeloupe.

À l'univers entier

Le dernier cri de l'innocence et du désespoir

C'est dans les plus beaux jours d'un siècle à jamais célèbre par le triomphe des lumières et de la philosophie qu'une classe d'infortunés qu'on veut anéantir se voit obligée de lever la voix vers la postérité, pour lui faire connaître lorsqu'elle aura disparu, son innocence et ses malheurs.

Victime de quelques individus altérés de sang, qui ont osé tromper le gouvernement français, une foule de citoyens, toujours fidèles à la patrie, se voit enveloppée dans une proscription méditée par l'auteur de tous ses maux. Le général Richepanse, dont nous ne savons pas l'étendue des pouvoirs, puisqu'il ne s'annonce que comme général d'armée, ne nous a encore fait connaître son arrivée que par une proclamation dont les expressions sont si bien mesurées, que, lors même qu'il promet protection, il pourrait nous donner la mort, sans s'écartez des termes dont il se sert. À ce style, nous avons reconnu l'influence du contre-amiral Lacrosse, qui nous a juré une haine éternelle... Oui, nous aimons à croire que le général Richepanse, lui aussi, a été trompé par cet homme perfide, qui sait employer également les poignards et la calomnie.

Quels sont les coups d'autorité dont on nous menace ? Veut-on diriger contre nous les baïonnettes de ces braves militaires, dont nous aimions à calculer le moment de l'arrivée, et qui naguère ne les dirigeaient que contre les ennemis de la République ? Ah ! Plutôt, si nous en croyons les coups d'autorité déjà frappés au Port-de-la-Liberté, le système d'une mort lente dans les cachots continue à être suivi. Eh bien ! Nous choisissons de mourir plus promptement.

Osons le dire, les maximes de la tyrannie les plus atroces sont surpassées aujourd'hui. Nos anciens tyrans permettaient à un maître d'affranchir son esclave, et tout nous

annonce que, dans le siècle de la philosophie, il existe des hommes malheureusement trop puissants par leur éloignement de l'autorité dont ils émanent, qui ne veulent voir d'hommes noirs ou tirant leur origine de cette couleur, que dans les fers de l'esclavage.

Et vous, Premier consul de la république, vous guerrier philosophe de qui nous attendions la justice qui nous était due, pourquoi faut-il que nous ayons à déplorer notre éloignement du foyer d'où partent les conceptions sublimes que vous nous avez si souvent fait admirer ! Ah ! sans doute un jour vous connaîtrez notre innocence, mais il ne sera plus temps et des pervers auront déjà profité des calomnies qu'ils ont prodiguées contre nous pour consommer notre ruine.

Citoyens de la Guadeloupe, vous dont la différence de l'épiderme est un titre suffisant pour ne point craindre les vengeances dont on nous menace - à moins qu'on veuille vous faire le crime de n'avoir pas dirigé vos armes contre nous -, vous avez entendu les motifs qui ont excité notre indignation. La résistance à l'oppression est un droit naturel. La divinité même ne peut être offensée que nous défendions notre cause ; elle est celle de la justice et de l'humanité : nous ne la souillerons pas par l'ombre même du crime. Oui, nous sommes résolus à nous tenir sur une juste défensive ; mais nous ne deviendrons jamais les agresseurs. Pour vous, restez dans vos foyers ; ne craignez rien de notre part. Nous vous jurons solennellement de respecter vos femmes, vos enfants, vos propriétés, et d'employer tous nos moyens à les faire respecter par tous. Et toi, postérité ! accorde une larme à nos malheurs et nous mourrons satisfaits.

Le Commandement
de la Basse-Terre
Louis Delgrès

Textes contemporains (20^e-21^e siècle) ■

« Rendez-les moi mes poupées noires
 que je joue avec elles
 les jeux naïfs de mon instinct
 resté à l'ombre de ses lois
 recouvrés mon courage
 mon audace
 redevenu moi-même
 nouveau moi-même
 de ce que Hier j'étais
 hier
 sans complexité
 hier
 quand est venue l'heure du déracinement [...] »

Léon-Gontran Damas,
 « Limbé » (*in Pigments*, 1937)

« Nègre colporteur de révolte
 tu connais les chemins du monde
 depuis que tu fus vendu en Guinée
 une lumière chavirée t'appelle
 une pirogue livide
 échouée dans la suie d'un ciel de faubourg
 Cheminées d'usines
 palmistes décapités d'un feuillage de fumée
 délivrent une signature vénémente »

Jacques Roumain,
Bois d'ébène, Haïti 1945

« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
 Article 4, Nations Unies,
 10 décembre 1948

« Je ne suis pas esclave de l'Esclavage qui déshumanisa mes pères.

Il ne faut pas essayer de fixer l'homme puisque son destin est d'être lâché.

La densité de l'Histoire ne détermine aucun de mes actes. Je suis mon propre fondement.

Et c'est en dépassant la donnée historique, instrumentale, que j'introduis le cycle de ma liberté. (...)

Moi l'homme de couleur je ne veux qu'une chose :

Que jamais l'instrument ne domine l'homme. Que cesse à jamais l'asservissement de l'homme par l'homme. »

Frantz Fanon,
Peau noire, masques blancs, 1952

« Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde. »

Aimé Césaire,
 Discours sur le colonialisme, 1950

C'est dire que la Négritude au premier degré peut se définir d'abord comme prise de conscience de la différence, comme mémoire, comme fidélité et comme solidarité. Mais la Négritude n'est (...) ni un pathétisme ni un dolorisme. La Négritude résulte d'une attitude active et offensive de l'esprit. Elle est sursaut, et sursaut de dignité. Elle est refus, je veux dire refus de l'oppression. Elle est combat, c'est-à-dire combat contre l'inégalité. »

Aimé Césaire,
 Le discours sur la Négritude, 1987

« à quand demain mon peuple
 la déroute mercenaire
 finie la fête
 mais la rougeur de l'est au cœur de balisier
 peuple de mauvais sommeil rompu
 peuple d'abîmes remontés
 peuple de cauchemar dompté
 peuple nocturne amant des fureurs du tonnerre
 demain plus haut plus doux plus large
 et la houle torrentielle des terres à la charrue salubre de
 l'orage »

Aimé Césaire,
 « Hors des jours étrangers »,
 in *Ferments*, 1960

« Et je sens dans la moelle de mes os déposées les voix
 et les larmes,
 hâ ! déposé le sang
 De quatre cents années, quatre cents millions d'yeux
 deux cents millions de cœurs
 deux cents millions de bouches,
 deux cents millions de morts inutiles. »

Léopold Sédar Senghor,
 Elégie pour Martin Luther King, 1977 (Sénégal)

« In ! zot tè i kri. Yaho, gli ! Epi klak sabouk desi nout do
 Epi ronf zirman dan nout zorèy. Tan la nou té bëf Banna
 Le pli malfondé Jacques Roumain, Té i sèr laryaz dan la
 monté Té i done la rou dan la désant Te asir dési le zouk
 Tan la nou té bëf »

« Banna Hue! Ils criaient ! Et claquaient les fouets sur
 notre dos. Et ronflaient des jurons dans nos oreilles. En
 ce temps nous étions les bœufs de ces gens-là. Les plus
 cruels serraient le frein dans la montée, Poussaient à la
 roue dans la descente S'asseyaient sur le joug. En ce
 temps nous étions les bœufs De ces gens-là. »

Axel Gauvin,
 Bëf Banna, 1983 (La Réunion)

« *Woulo, bravo pou tou séla ki doubout dwèt kon pikyèt E ki kenbyé rèd o mato douvan woufèt tijé a lesklavaj. Woulo, bravo pou Ignas é pou Delgrès. Woulo, bravo pou Ignas é pou Jan-Lui Pas zot pa jan ba résistans-la masko.* »

« Woulo, bravo pour tous ceux qui ont résisté, sont restés debout, droits comme un i, raides comme un piquet, vigilants devant l'esclavage. Woulo, bravo pour Ignace et pour Delgrès, Woulo, bravo pour Ignace et Jean-Louis Parce qu'ils n'ont jamais évité la résistance. »

Maryse Romanos,
Met a Mannyok a Lagwadloup, 1998 (Guadeloupe)

« Et si nous voulons partager la beauté du monde, si nous voulons être solidaires de ses souffrances, nous devons apprendre à nous souvenir ensemble. »

Edouard Glissant,
Une nouvelle région du monde, 2006

« Dans le monde total qui nous est aujourd'hui imposé, la poétique du partage, de la différence consentie, de la solidarité des devenirs naturels et culturels (...) dans les diverses situations du monde, nous incline vers un rassemblement des mémoires, une convergence des générosités, une impétuosité de la connaissance, dont nous avons tous besoin, individus et communautés, d'où que nous soyons. Conjoindre les mémoires, les libérer les unes par les autres, c'est ouvrir les chemins de la Relation mondiale. »

Edouard Glissant,
Tous les jours de mai...
Manifeste pour l'abolition de tous les esclavages, 2008

« De tous ces noms, de toutes ces vies, ce sont les oubliés qui m'importent davantage, ces hommes, ces femmes que les bateaux ont volés de l'autre côté de l'océan, qu'ils ont jetés sur les plages, abandonnés sur les marches glissantes des docks, puis à la brûlure du soleil et à la morsure du fouet. Je ne suis pas né dans ce pays, je n'y ai pas grandi, je n'en connais presque rien, et pourtant je sens en moi le poids de son histoire, la force de sa vie, une sorte de fardeau que je porte sur mon dos partout où je vais. »

Jean-Marie Le Clézio,
Alma, 2017

LOIS

LOI n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité (1)

NOR : JUSX9903435L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}

La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du xv^e siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, américaines, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.

Article 2

Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée.

Article 3

Une requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique ainsi que de la traite dans l'océan Indien et de l'esclavage comme crime contre l'humanité sera introduite auprès du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et de l'Organisation des Nations unies. Cette requête visera également la recherche d'une date commune au plan international pour commémorer l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage, sans préjudice des dates commémoratives propres à chacun des départements d'outre-mer.

Article 4

Le dernier alinéa de l'article unique de la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage est remplacé par trois alinéas ainsi rédigés :

« Un décret fixe la date de la commémoration pour chacune des collectivités territoriales visées ci-dessus ;

« En France métropolitaine, la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage est fixée par le Gouvernement après la consultation la plus large ;

« Il est instauré un comité de personnalités qualifiées, parmi lesquelles des représentants d'associations défendant la mémoire des esclaves, chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations. La composition, les compétences et les missions de ce comité sont définies par un décret en Conseil d'Etat pris dans un délai de six mois après la publication de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. »

Article 5

A l'article 48-1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, après les mots : « par ses statuts, de », sont insérés les mots : « défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants, ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.
Fait à Paris, le 21 mai 2001.

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
LIONEL JOSPIN

La garde des sceaux, ministre de la justice,
MARYLISE LEBRANCHU

Le ministre de l'intérieur,
DANIEL VAILLANT

Le ministre de l'éducation nationale,
JACK LANG

Le ministre des affaires étrangères,
HUBERT VÉDRINE

La ministre de la culture
et de la communication,
CATHERINE TASCA

Le ministre de la recherche,
ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG

Le ministre délégué
chargé des affaires européennes,
PIERRE MOSCOVICI

Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer,
CHRISTIAN PAUL

(1) Travaux préparatoires : loi n° 2001-434.

Assemblée nationale :

Propositions de loi n° 792, 1050, 1297 et 1302 ;
Rapport de Mme Christiane Taubira-Delannon, au nom de la commission des lois, n° 1378 ;
Discussion et adoption le 18 février 1999.

Sénat :

Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, n° 234 (1998-1999) ;
Rapport de M. Jean-Pierre Schostek, au nom de la commission des lois, n° 262 (1999-2000) ;
Discussion et adoption le 23 mars 2000.

Assemblée nationale :

Proposition de loi, modifiée par le Sénat, n° 2277 ;
Rapport de Mme Christiane Taubira-Delannon, au nom de la commission des lois, n° 2320 ;
Discussion et adoption le 6 avril 2000.

Sénat :

Proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture ;
Rapport de M. Jean-Pierre Schostek, au nom de la commission des lois, n° 165 (2000-2001) ;
Discussion et adoption le 10 mai 2001.



2 place de la Concorde - 75008 Paris
www.memoire-esclavage.org



Direction de publication :
Aïssata Seck, directrice de la FME

Contact :
01 86 70 80 87
citoyennete@fondationesclavage.org

Concept graphique
et mise en page
Xnico1000